

Commune de Châtillon-sur-Colmont

Bulletin municipal 2024

- Vie Municipale
- Vie Associative
- Vie Locale et communautaire


BOUCLES
de la
MAYENNE




Châtillon
sur Colmont

N° 71 — Janvier 2024

Votre mairie vous accueille

*Le secrétariat de mairie se rend disponible
pour répondre à toutes vos demandes*



Coordonnées

02 43 00 20 16

34, rue des Anciens Combattants

53100 Châtillon-sur-Colmont

mairie@chatillon-sur-colmont.fr

www.chatillon-sur-colmont.fr

Horaires

Lundi : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h15

Mardi : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h15

Mercredi : de 8h45 à 12h

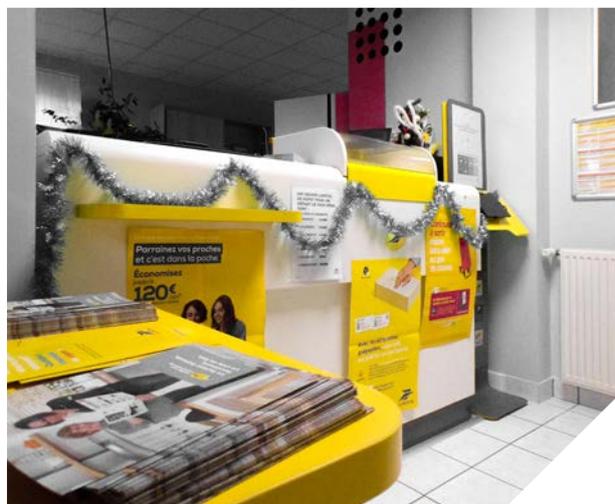
Judi : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h15

Vendredi : de 8h à 12h30

Samedi (semaines paires) : de 9h à 12h

La Poste Agence communale

Ouverte sur les mêmes horaires que la mairie



Liste des services proposés par la Poste

France et international pour les envois

- Vente de timbres (vert, suivis, services plus), colis (Colissimo), enveloppes (verte, service plus, suivie)
- Envois de recommandés
- Affranchissement de lettres et/ou de colis
- Retrait d'argent
- Dépôt d'argent
- Dépôt de colis (Colissimo)
- Retrait de lettres, recommandés et colis du facteur
- Vente de carte sim La Poste Mobile

Édito du Maire

Ce bulletin, pour lequel je remercie toutes les personnes qui ont participé à sa création, me permet, au nom du Conseil Municipal et de moi-même, de vous adresser nos meilleurs vœux de santé et de bonheur, ainsi que la réalisation de tous vos projets pour cette nouvelle année 2024.

Pour cette nouvelle année, plusieurs projets sont en cours :

- Rénovation de la supérette
- Création d'un terrain de pétanque couvert à Vauboire
- Création d'une MAM
- Projet d'une garderie
- Réarborer le terrain de Vauboire et continuer l'aménagement de l'aire de jeux pour les ados

Les dossiers avancent plus ou moins vite en fonction des contraintes administratives et budgétaires.

En vue des JO en France en 2024, la commune et les Associations ont organisé plusieurs manifestations sportives en 2023 :

- La course cycliste du Bocage et les boucles de la Mayenne
- La course de caisses à savon
- Le tennis de table qui a encadré les enfants de l'école
- L'équipe de foot de Oiseau pour une saison à la Pollerie
- Le clou de St Jacques de Compostelle pour les marcheurs de Châtillon et d'ailleurs

Lors des différentes commémorations au monument aux morts, alors que nous énumérions tous nos morts, chacun se disait « plus jamais ça », nous avons hébergé une cinquantaine de jeunes ukrainiens de la fanfare de LVIV. Quelle tristesse de les voir repartir dans leur pays sous les bombes.

Il y a un an, je vous recommandais d'être prudent et vigilant face au covid, ce mal invisible. Cette année encore, je vous dis d'être prudent et vigilant, mais pour une autre raison : l'insécurité, la violence et l'incivilité sont partout, même dans nos petites communes rurales.

Le Conseil Municipal et moi-même restons à votre écoute pour toutes nouvelles suggestions.

Toute l'équipe municipale sera heureuse d'accueillir les châtilloises, les châtillois et les nouveaux arrivants lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le **vendredi 19 janvier 2024 à 19 heures**, salle des fêtes.

Je terminerai en remerciant le conseil municipal, les employés communaux, nos associations, nos commerçants, nos agriculteurs et nos artisans qui, par leur engagement, participent au bon vivre à Châtillon.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et dans ce contexte incertain, il faut peut-être écouter nos anciens qui ont traversé, parfois, des moments plus graves. Cela s'appelle la sagesse.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Cordialement, votre Maire

Prosper Alain CHAUVIN



Sommaire

Vie Municipale

- 6-7** École publique Denise Raymont
- 8** Accueil de loisirs Chapi-Chapo
- 9** Cantine scolaire
- 9** Accueil périscolaire
- 10-11** MARPA Claire Demeure
- 11** C.C.A.S.
- 12** Bibliothèque municipale
- 13** Une naissance, un arbre
- 13** Chantier Argent de poche
- 14** État civil 2023
- 14** Concession cimetièrre
- 15** Concours des maisons fleuries
- 16** Assainissement
- 16** Frelons asiatiques
- 17** Lotissements
- 18** Urbanisme
- 19** Démarches avant travaux
- 20-21** Au fil des réunions du Conseil Municipal 2023
- 22** Salles communales – Tarification 2024

Vie Associative

- 23** La Troupe Théâtrale Châtillonnaise
- 23** Les Chant'illons
- 24** ADMR de la Colmont
- 25** Club Bon Accueil de Châtillon-sur-Colmont
- 26** Association Carpediem
- 27** Comité d'animation Châtillonnais
- 28** Familles rurales
- 29** Amicale Laïque Châtillonnaise
- 30-31** Châtillon Patrimoine
- 32** U.S. Châtillon Football
- 32** Amicale Châtillonnaise de Tennis de table
- 33** Rallycross circuit Forget
- 34** Société de chasse
- 35** Association de pêche A.A.P.P.M.A.
- 36** AGEFAUNE
- 36** Amicale des Anciens Combattants

Vie Locale et communautaire

- 37** R.P.E. du Bocage
- 38-39** La MIJ, la Maison des Initiatives jeunesse
- 40** La MDA
- 40** Transport à la demande
- 41** Tri et propreté
- 42-42** Déchèteries de la CCBM
- 44-45** Toutes vos formalités administratives
- 46** Quelques civilités
- 47** Riverains des cours d'eau
- 48** Annuaire des commerces et services

Mayor's word

The Town Council and I, would like to thank everyone who helped to create this newsletter, and wish you all the best for 2024: health, happiness and the fulfilment of all your plans.

Several projects are in the pipeline for the new year:

- Renovation of the mini-market
- Creation of a covered *pétanque* court in Vauboire
- Creation of a child minder house
- A day-nursery project
- Plant trees at he Vauboire playing field and continue the work on the teenagers' play area.

Projects are progressing more or less quickly, depending on administrative and budgetary constraints.

In view of the Olympic Games in France in 2024, the commune and the associations have organized several sports events in 2023 :

- The 'Bocage' and 'Boucle de la Mayenne' cycle races
- The box cars' races
- Table tennis for schoolchildren
- A season of The Oiseau football team at La Pollerie
- The St Jacques de Compostelle stud for walkers from Châtillon and elsewhere

During the various commemorations at the war memorial, as we listed all our dead, everyone thought 'never again', we hosted around fifty young Ukrainians from the LVIV brass band. How sad was it to see them go back to their country under the bombs.

A year ago, I advised you to be cautious and vigilant with covid, this invisible disease. This year, I say that again : Be cautious and careful, but for another reason : insecurity, violence and incivility are everywhere, even in our small rural communities.

The Municipal Council and I are always ready to listen to your suggestions.

The entire council team will be delighted to welcome the 'Châtillonnaises', Châtillonnais' and new arrivals at the mayor's wishes ceremony, which will take place on **Friday the 19th of January 2024 at 19h00** in the *Salle des Fêtes*.

I would like to end this word by thanking the town council, the commune employees, our associations, our shopkeepers, our farmers and our tradesmen, whose commitment contributes to the good life in Châtillon.

I wish you a happy festive season, and in these uncertain times, we should perhaps listen to our elders, who have sometimes been through worse times. That's what we call wisdom.

I hope you will enjoy your reading,

Yours sincerely, Your Mayor

Prosper Alain CHAUVIN



École publique Denise Raym

Cette année, l'école accueille 65 élèves, de la Toute Petite

Coordonnées

Ecole Publique Denise Raymont

Rue des Anciens Combattants
53100 Châtillon-sur-Colmont
Tél : 02 43 00 24 16

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Pour toute inscription ou visite, prendre rendez-vous au préalable avec la directrice de l'établissement, Mme OLIVIER.

Pour les inscriptions de rentrée, pour l'année 2024-2025, une permanence sera assurée les :

- Lundi 01 juillet 2024 de 16h40 à 19h00
- Mardi 03 juillet 2024 de 16h40 à 19h00
- Jeudi 05 juillet 2024 de 16h40 à 19h00
- Lundi 26 août 2024 de 14h00 à 18h00
- Mardi 27 août 2024 de 14h00 à 18h00

Pour l'année scolaire 2023-2024, plusieurs projets ont été

Projet Patrimoine

En collaboration avec le réseau de lecture de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, la MARPA, l'Association Châtillon Patrimoine, les élèves du CP au CM2 ont élaboré des travaux, relatant le vécu de leurs ascendants et le leur, à partir d'un questionnaire qu'ils ont soumis à leur famille durant l'été. Ce travail a été présenté lors de la journée du samedi 18 novembre 2023 « Quand le passé rencontre le présent ! » organisée à la MARPA, puis a été exposé à la Bibliothèque Municipale de Châtillon.

Bibliothèque

Plusieurs visites à la bibliothèque de Châtillon seront également organisées et les enseignantes remercient chaleureusement les personnes bénévoles qui se chargent d'accueillir les enfants et de leur proposer diverses activités autour de la littérature.

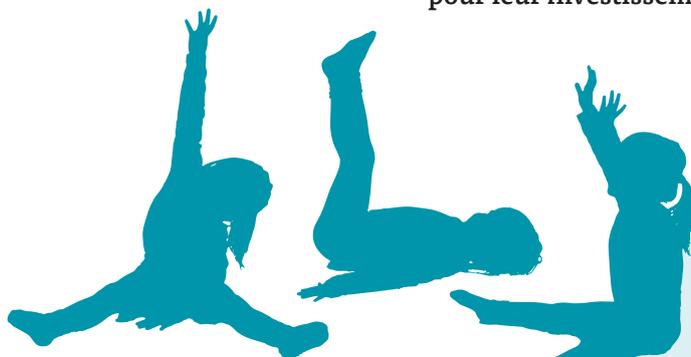
Cinéma

Les élèves se rendent deux fois dans l'année, en automne et au printemps, au cinéma de Gorron, grâce au transport pris en charge par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

Équipement numérique et sportif

Grâce au soutien de l'Amicale Laïque Châtillonnaise, l'école a pu compléter les équipements numériques financés par la Municipalité en 2019 ; 6 tablettes numériques ont été achetées. Par ailleurs, l'Amicale a financé également l'achat de nouveaux équipements pour les parcours de motricité de la classe maternelle. La somme de 2 900 € a été engagée pour ces achats, qui contribuent au quotidien à l'amélioration des apprentissages des élèves de l'école.

C'est dire à quel point, il est nécessaire de soutenir cette association pour qu'elle perde et continue à aider l'équipe enseignante à réaliser des projets que la municipalité, seule, ne peut pas toujours financer. L'équipe enseignante remercie donc chaleureusement tous ses membres pour leur investissement.



L'équipe pédagogique, inchangée, est constituée de :

- **Mme OLIVIER Karinne**
Directrice de l'établissement et enseignante de la classe de CP/CE1/CE2 comprenant 18 élèves.
- **Mme AUCHERIE Mathilde**
Enseignante de la classe maternelle de la Toute Petite Section à la Grande Section, soit 26 élèves. Ils sont accompagnés de **Mme HATTE Françoise**, ATSEM.
- **Mme TESSIER Anne-Laure**
Enseignante de la classe de CE2/CM1/CM2 comptant 21 élèves.

mis en place

Projet Danse à l'école

Dans la continuité de son thème de l'an passé « Bien-être et santé », pour lequel les élèves de l'école avaient confectionné un livre de recettes à base de fruits et de légumes, cette année, l'équipe enseignante a décidé, en lien également avec l'année olympique, de se consacrer à un projet sportif. Son choix s'est porté sur la danse. En partenariat avec Mayenne Culture et grâce au financement de la Municipalité (environ 950 €, en plus des subventions allouées habituellement), un intervenant danse a aidé les élèves à prendre conscience de leur corps, à être à l'aise avec lui. Fini les idées préconçues qui catégorisent la danse comme un sport de « filles » ; à l'heure où l'on prône l'égalité filles-garçons, cette activité « Danse à l'école » était la bienvenue pour casser ces codes.

Lors des séances de décembre 2023 à mars 2024, Mme Alexandra Easterling intervient à raison d'une séance, en moyenne tous les 15 jours dans chacune des classes. Afin de mener ce projet jusqu'au bout, l'équipe enseignante a également sollicité la participation de la classe orchestre du Collège de Sévigné, pour accompagner musicalement les élèves sur leurs évolutions chorégraphiques. Ces derniers présenteront le fruit de leur travail devant leurs pairs, lors d'une rencontre départementale qui se tiendra le jeudi 28 mars 2024 à Mayenne, ainsi que devant leurs familles, lors d'un spectacle à la salle polyvalente de Mayenne, le mardi 14 mai 2024, accompagnés en direct par les élèves de la classe orchestre.

Comme chaque année, l'équipe enseignante tient surtout à remercier la Municipalité, l'Amicale Châtillonnaise et les familles pour leur participation et leur collaboration qui l'aident à mener à bien ses projets, dans un souci de développement pédagogique et culturel des élèves.



Accueil de loisirs Chapi-Chapo

Accueil de loisirs de Châtillon-sur-Colmont

Informations

Concernant le centre de loisirs (inscriptions, tarifs, périodes d'ouverture, programmes), cela est disponible sur : www.cc-bocagemayennais.fr

Horaires d'ouverture

Période scolaire :
Mercredi de 7h30 à 18h30
Vacances scolaire :
Tous les jours de 7h30 à 18h30

Coordonnées

Rue de Vauboire
53100 Chatillon sur Colmont
Tel : 09 64 13 08 85
Mail : francoisecarre@bocage-mayennais.fr



Sorties réalisées en 2023

Vacances d'hiver : Cirque sur glace à Rennes.

Vacances de printemps : Piscine à Gorron.

Vacances d'été : Aquarium de Saint-Malo, visite aux Renaudies à Colombiers-du-Plessis, accrobranche & Beach vert à Gorron.

Vacances d'automne : Inter-centre aux Renaudies.



Exposition

Participation sur le thème : « la citrouille star » aux jardins des Renaudies à Colombiers-du-Plessis

Activités avec intervenants 2023

Sophie de la MIJ : jeux de société.

Isabelle de la médiathèque de Gorron : animations sur les contes.

Camps sous tentes 2023 à Andouillé

Du 10 au 13 juillet 6 enfants âgés de 9 à 11 ans ont pu s'initier à l'équitation et apprendre l'*equifeel* (basé sur le respect entre l'enfant et le cheval), parcours d'orientation.

Du lundi 24 juillet au mercredi 26 juillet 9 enfants âgés de 6 à 8 ans ont pu pratiquer l'équitation, participer à des activités à la ferme.

Le camp c'est une autre manière d'apprendre :

- L'intégration sociale et la citoyenneté.
- La conscience environnementale.
- L'intérêt pour l'activité physique.
- La confiance en soi et le développement personnel.

Les projets à long terme 2023 2024

- Continuer la sensibilisation des enfants à la sécurité, au handicap et à la différence.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant.
- Travailler avec les ressources du territoire.
- Projet intergénérationnel avec la MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie) de Chatillon-sur-Colmont.
- Initiation au *cup song*.
- Inter-centre.

Nous remercions les parents pour leur confiance qu'ils nous accordent et espérons répondre toujours aux différentes attentes de chacun.



Les enfants
et l'équipe
d'animation
vous adressent leurs
Meilleurs Vœux !



Cantine scolaire

Des produits locaux et du temps pour déjeuner

La cantine se trouve dans les anciens locaux de la caserne des pompiers pour raccourcir le temps de trajet école / cantine aux enfants durant la période scolaire, leur permettant d'avoir plus de temps pour déjeuner.

Les repas sont fournis par l'ESAT de Gorron qui s'efforce d'introduire de plus en plus des produits locaux dans les menus.

Les enfants sont encadrés par :

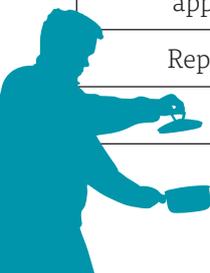
- Mme ANDRADE Roseline (adjoint technique)
- Mme ROTS Chloé (adjoint d'animation)
- Mme DUFEU Thérèse (adjoint technique)

Les personnes à contacter pour les inscriptions ou pour les absences sont :

- Mme HATTE Françoise (ATSEM) de 8h30 à 9h00 au 06 49 99 26 60 ou par SMS ou par message vocal
- Mme DUFEU Thérèse de 11h30 à 14h30 à la cantine au 02 43 03 82 85

Tarifs cantine 2023 - 2024

| | |
|---|--------|
| Repas enfants des écoles maternelles et primaires | 4.28 € |
| Repas maître école / stagiaire / apprenti / Agents territoriaux | 5.56 € |
| Repas des personnes retraitées CAE CUI | 3.86 € |



Accueil périscolaire

Bien accompagnés du matin au soir

L'accueil périscolaire est encadré par Mme Françoise CARRE-COURTEILLE et Mme Chloé ROTS.

L'accueil périscolaire se déroule dans la salle de motricité le matin et dans la cantine le soir (dû à la crise sanitaire).

Pendant la période scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi), l'accueil périscolaire fonctionne de :

- 7h00 à 9h00 le matin
- 16h30 à 18h45 l'après-midi.

En période de pandémie, les enfants arrivent ou quittent l'accueil périscolaire par échelonnement en fonction des horaires établis par la directrice de l'école. Cela est fait pour éviter le plus possible le contact entre les enfants.

Les coordonnées sont les suivantes :

- 02 43 00 24 41 ou 09 64 13 08 85 (salle du Centre de Loisirs)
- 02 43 03 82 85 (cantine)



Tarifs périscolaire 2023 - 2024

| | Imposable | Non-imposable |
|--|-----------|---------------|
| Accueil périscolaire – matin de 7h00 à 7h30 | 0.50 € | 0.50 € |
| Accueil périscolaire – matin de 7h30 à 9h00 | 1.42 € | 1.37 € |
| Accueil périscolaire – soir après la classe (avec goûter) de 16h30 à 18h30 | 2.10 € | 2.05 € |
| Accueil périscolaire – soir après la classe de 18h30 à 18h45 | 0.25 € | 0.25 € |

MARPA Claire Demeure

Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie

La MARPA Claire Demeure accueille des personnes âgées de 60 ans et + en GIR 4 À 6.

Concept imaginé et créé dans les années 80 à l'initiative des MSA pour permettre aux ouvriers du milieu rural de rester au plus près de chez eux, les MARPA ont su évoluer, s'adapter, se faire reconnaître comme résidences autonomes et il en existe plus de 200 aujourd'hui en France ! Leurs missions : permettre un maintien de l'autonomie comme à domicile. Chacun reste suivi par son médecin traitant et l'infirmier de son choix, si besoin.

La MARPA de Châtillon sur Colmont, c'est une équipe de 7 agents polyvalents, formés et dévoués qui ont à cœur de veiller au bien-être des résidents tout en les encourageant à rester le plus autonome possible. Tout ce qu'ils peuvent et savent faire seul est encouragé et valorisé (débarrasser le petit déjeuner, mettre et débarrasser les tables, aller chercher le pain à la boulangerie, éplucher les légumes, préparer un dessert...). Nous travaillons en étroite collaboration avec les services de l'ADMR de Châtillon-sur-Colmont sans lesquels nous ne pourrions garantir une qualité de prise en charge de nos résidents. Ceci, grâce à la bienveillance des aides à domicile qui interviennent quotidiennement, et que je remercie encore chaleureusement !

Pour veiller au bon fonctionnement de la résidence, nous pouvons compter sur nos infirmières libérales de Châtillon-sur-Colmont et de Oisseau. La Marpa qui n'est pas médicalisée se doit pour autant de tout mettre en œuvre pour préserver et accompagner les résidents en perte d'autonomie. Ce qui implique une remise en question continue de nos pratiques professionnelles et je remercie les infirmières et les cabinets médicaux qui nous apportent leurs compétences, leurs savoirs faire pour nous guider au mieux et le temps venu, de pouvoir accompagner les familles dans les décisions parfois difficiles à prendre quand une réorientation s'avère nécessaire. Merci à vous toutes et tous pour votre bonne humeur et nos échanges si constructifs ... pour vos orientations de personnes âgées vers la Marpa... Merci de votre confiance !

Rien n'est acquis, tout se construit ! On apprend chaque jour, rien n'est figé... ! Des projets plein la tête, des possibilités d'ouverture sur l'extérieur à l'infini ... C'est ce qui rend passionnant ce métier de direction en MARPA. Avec l'accord du CCAS, un agent a été nommé adjoint cette année et qui m'est d'un grand soutien pour promouvoir et faire valoir le concept MARPA, ses enjeux, ses valeurs, ses évolutions nécessaires...

Je peux compter sur mon équipe toujours pleine d'idées et de projets pour nos résidents. Chacune a un savoir-faire particulier qui la rend unique... Le temps parfois nous manque, les aléas du quotidien nous amènent à repenser nos journées, à reporter parfois des projets qui nous tiennent à cœur mais nous espérons pour 2024 plus de couleurs avec l'aboutissement du projet d'une fresque murale.

Fresque qui sera créée avec les résidents dans le hall de la marpa avec la participation d'un intervenant extérieur, artiste et le projet d'un étage repensé et aménagé pour ouvrir aux animations libres à toute heure de la journée.

Tellement de personnes à remercier, la commune, le CCAS, les commerçants locaux, les associations diverses... Je ne vous citerai pas tous mais vous saurez vous reconnaître ! Merci de votre présence au quotidien, de votre soutien...

Merci à tous les intervenants bénévoles pour le portage des repas à domicile, pour les animations à thèmes, le centre aéré, l'école, l'Ephad Bellevue à Saint-Denis-de-Gastines, la médiathèque et le club Bon Accueil que nous souhaitons accueillir très prochainement ... Pas de problème sans solution, je ne peux pas repousser les murs, mais si nombreux que vous puissiez être, venez ! Pour une belote ou toute autre activité, la MARPA vous est ouverte !

La MARPA est ouverte sur l'extérieur et accueille avec beaucoup de plaisir les habitants du village qui participent à certaines prestations comme la gym Senior, le jardinage, la préparation aux décors sur les thèmes d'Halloween, Noël, Pâques ... Souhaitons que cette année 2024 vous amène



à venir encore plus nombreux... Portes ouvertes, marché de Noël, tant de projets pensés, imaginés, en cours ... Venez visiter la Résidence, manger avec nous, posez vos questions, remettez-nous en question, ... Nous sommes ouverts au dialogue, à l'écoute pour améliorer le quotidien de vos proches, amis, voisins que sont nos résidents !

Merci à toutes et tous qui faites vivre la MARPA !

Je rends hommage à nos résidents disparus cette année, Auguste DUFEU, Marie-Josèphe GUESDON, Jeanne CHEVALLIER, Solange COME ... Ils avaient tous ce petit quelque chose qui les rendaient unique à nos yeux et qui nous apportaient à mon équipe et moi-même, aux résidents qui les ont connus tant de joies, de rires partagés ensemble, d'humour et d'anecdotes de vie ... Dans

nos cœurs vous êtes et vous resterez car nous parlons de vous et nous nous souvenons ... grâce également au dévouement de Marie-Thérèse ALLAIN, toujours à l'écoute et présente pour animer des messes à la MARPA !

Au nom de mon équipe, des résidents, de mon adjointe et moi-même, nous vous souhaitons à toutes et tous une belle fin d'année, entourés de vos proches.

Prenez soin de vous,

La directrice,
Marie-Pierre LEVEAU



C.C.A.S.

Repas annuel du Centre Communal d'Action Sociale

Le 4 novembre dernier, comme tous les ans, nos anciens de plus de 70 ans et leurs conjoints se sont retrouvés autour d'un repas préparé par Stéphanie et David Legregeois, et un dessert fourni par Élodie et Frédéric Martin.

Le décor floral fut réalisé par les résidents de la MARPA. L'animation était assurée par Gabrielle Archange, qui a fait rêver tout le monde par sa superbe voix et ses chansons reprises en chœur. Nos aînés étaient servis par les membres du CCAS et les élus.

A la table d'honneur, les doyens présents entouraient Monsieur le Maire :

- Mesdames Solange POMMEREUL, Marie-Thérèse GARNIER, Rolande LAIR, Marie-Josèphe BEUDIN, Alice PIVETTE, Christiane QUINTON, Antoinette CERISIER.
- Messieurs Jules PLAÏ, Joseph LALANDE, Jean GUERIN.

Monsieur le Maire a une pensée particulière pour les plus âgées de la commune, Monsieur Henri Gaisnon et Madame Germaine Belloche, qui ne pouvaient être présents à cette journée conviviale.



Cette année, Monsieur le Maire et les membres du CCAS ont décidé d'honorer nos plus anciens présents en offrant une bouteille de vin aux messieurs et un bouquet de fleurs aux dames.

Il a également été décidé d'inviter à ce moment festif les bénévoles qui, tous les jours de la semaine, portent un repas aux personnes qui le désirent. Ce service permet à nos anciens d'avoir un repas chaud et équilibré. Cette visite est attendue par tous.

Bibliothèque municipale

Des bénévoles actifs pour une bibliothèque animée

Les animations de 2023

- **Samedi 25 février** : Lecture-spectacle « Les aventures de Popoff Lapin » pour une vingtaine d'enfants
- **Samedi 1^{er} avril** : Concert « Mathieu Donaria Cie » pour une quinzaine d'adultes essentiellement
- **Mardi 25 avril** : *Escape Games* spécial Happy Potter pour 3 groupes de 5 enfants
- **Samedi 13 mai** : Lecture en musique Bulles sonores par Simon et P'tit Fat pour une dizaine d'enfants
- **Les 21 mars et 28 octobre** :
Nous avons organisé des animations familiales autour des jeux de société pour permettre de découvrir et jouer ensemble à tous âges (en collaboration avec la ludothèque de la MIJ de Gorron).

Scolaires

La bibliothèque accueille les enfants de l'école par 2 fois (février et novembre) cette année pour découvrir la bibliothèque, emprunter des livres et profiter de l'exposition « C'est quoi mon patrimoine ? »



Patrimoine

En octobre-novembre-décembre, une exposition sur le patrimoine de Châtillon (en collaboration avec Châtillon Patrimoine) était visible à la bibliothèque à partir d'une enquête réalisée par les élèves de l'école auprès de leurs descendants.

Samedi 18 novembre, une animation « C'est quoi mon patrimoine ? » était organisée par la bibliothèque, dans la salle de la MARPA. Plus de 70 personnes étaient présentes : résidents, parents, élèves et enseignantes de l'école de Châtillon, membres de l'Association Châtillon Patrimoine, bénévoles de la bibliothèque et autres personnes... Les enfants ont superbement présenté leurs recherches et le conteur Cédric Malaunais a animé cette après-midi en musique.

Prix Bull'Gomme 53 du conseil départemental

Pour la quinzième fois à Châtillon-sur-Colmont, les enfants (7 à 12 ans) de la commune ont été invités à donner leurs avis jusqu'à fin novembre sur les 10 bandes dessinées sélectionnées par la bibliothèque départementale de la Mayenne. Ces BD ont été présentées à l'école en juin 2023. Un tirage au sort, parmi les participants, aura lieu début 2024 et permettra à 2 enfants de gagner une BD en attendant la prochaine sélection.

Périodiques

Cinq abonnements sont disponibles à la bibliothèque : *Youpi*, *Je lis des histoires vraies* et *Picsou* pour les enfants ; *Notre temps* et *Cuisine actuelle* pour les adultes.

Portage de livres

Mise en place de portage de livres chez des personnes qui ne pourraient pas se déplacer. Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec la bibliothèque.

Rappel des conditions pour emprunter :

- Gratuité de l'inscription (besoin de remplir à l'inscription une autorisation)
- Possibilité d'emprunter jusqu'à 3 bandes dessinées, 3 romans, 3 documentaires et 3 revues pour 3 semaines.
- Possibilité de réserver des ouvrages présents dans une autre bibliothèque du réseau si vous ne trouvez pas votre bonheur au point lecture. Toutes les semaines, les livres réservés circulent entre toutes les bibliothèques de la CCBM

Si vous avez des propositions, si vous voulez tester le « travail » de bénévole... n'hésitez pas !

Et surtout venez nous rendre visite ! Sans bénévole, sans emprunteur, il n'y aura plus de bibliothèque.

Contact

Jean-Luc BOUTTIER-LOCHU au 02 43 03 16 66

Horaires

Mardi : de 16h30 à 18h30
Samedi : de 10h à 12h

Coordonnées

51, rue des Avaloirs
Tél. 02 43 30 36 04

Une naissance, un arbre

12 arbres plantés pour honorer autant de naissances

Le conseil régional des Pays de la Loire a proposé aux communes de planter un arbre pour chaque naissance en 2022.

À Châtillon, où nous avons accueilli 12 bébés, Monsieur le Maire et le conseil municipal ont décidé d'y participer. La date du 25 novembre a été choisie, pas par hasard, car le dicton dit « tout arbre planté à la Sainte-Catherine prend racine ».

La commune a invité toutes les familles concernées. 5 ont répondu présentes.

Ce projet correspond au désir de la municipalité de rendre l'espace de Vauboire ombragé pour un lieu convivial et familial. 6 arbres y ont été plantés, 6 autres sur le terrain de foot, route de Oisseau.



À chaque arbre, une petite pancarte a été déposée avec le prénom, le nom et la date de naissance de l'enfant.

Cette cérémonie s'est terminée par un verre de l'amitié à la mairie.

Chantier Argent de poche

Onze jeunes âgés de 16 à 18 ans, ont participé au chantier Argent de Poche du 10 au 13 juillet.

Encadrés par Françoise, Roseline et Thierry, ils ont effectué le ménage et la désinfection de la cantine, la garderie, la salle de loisir et l'école.

Le but des chantiers Argent de Poche est de rassembler les jeunes autour d'un projet et de leur permettre de gagner un peu d'argent. Chaque jeune a reçu un chèque de 60 euros pour les quatre matinées travaillées.

Condition de participation

- Il faut être âgé entre 16 et 18 ans
- La rémunération est de 15 euros par jour, à raison de 3 heures quotidiennement
- Chaque jeune connu reçoit un courrier de la mairie
- Pour les nouveaux arrivants, ils peuvent en prendre connaissance par le biais de l'affichage ou en consultant le site internet de la commune et se rapprocher de la mairie pour s'y inscrire

Les participants 2023 :

Simon Denis, Alycia Renard,
Deborah Joseph, Noe Girault,
Maëlle Legouet, Juline Trohel,
Alysonne Trouessard,
Maelys Trouessard,
Pauline Fluteaux,
Angel Fonseca Bertoldi
et Grégoire Wendel.



État civil 2023

Entre le 1^{er} décembre 2022 et le 30 novembre 2023

Naissances

| | | |
|----------------------------|---------------------|---------|
| COLOMBO Ainhoa | le 19 décembre 2022 | Vitré |
| PERLY Marius | le 2 février 2023 | Mayenne |
| FALLOT MARTIN Naël | le 21 février 2023 | Mayenne |
| GUILBAUD Éléanore | le 8 avril 2023 | Mayenne |
| CHIREZ PRÉVOST Yliann | le 5 mai 2023 | Mayenne |
| LION Charline | le 20 juin 2023 | Mayenne |
| PANNETIER Löen | le 7 juillet 2023 | Mayenne |
| GOURDIER PICHEREAU Charlie | le 11 octobre 2023 | Mayenne |

Mariages

| | |
|--------------------------------------|--------------------|
| GUERIN Adrien et NOLE Anne | le 14 février 2023 |
| BONNEMAIN Benjamin et ROUSSEAU Anaïs | le 15 avril 2023 |
| RAGOT Maxime et FAUCHER Madison | le 20 juillet 2023 |

Décès · Transcriptions

| | | |
|-----------------------|----------------------|----------------------------|
| BOUHALLIER Paulette | le 30 décembre 2022 | Gorron |
| DUFEU Auguste | le 26 janvier 2023 | Mayenne |
| GENDRON Marie-Thérèse | le 6 mars 2023 | Mayenne |
| GIRAULT Marie | le 30 mars 2023 | Mayenne |
| MOTTIER Joseph | le 24 avril 2023 | Gorron |
| DIVAY Thierry | le 19 mai 2023 | Laval |
| CLAYER Joseph | le 21 juillet 2023 | Saint-Fraimbault de Lassay |
| GUÉRIN Julien | le 28 juillet 2023 | Mayenne |
| GAISONN Alain | le 7 août 2023 | Châtillon-sur-Colmont |
| GARNIER Paul | le 9 août 2023 | Mayenne |
| GUERIN Albert | le 25 août 2023 | Laval |
| CÔME Solange | le 11 septembre 2023 | Mayenne |
| GUYARD Joseph | le 11 novembre 2023 | Mayenne |
| LOUVEAU Bernard | le 17 novembre 2023 | Angers |

Concession cimetière

Tarifs des concessions dans le cimetière communal

| | | |
|---|--------|------|
| 1 emplacement concession ou caveau urne | 30 ans | 40 € |
| 1 emplacement concession ou caveau urne | 50 ans | 60 € |

Concours des Maisons fleuries

Lauréats 2023



Catégorie 1 : Plantes annuelles

Bourg (particuliers)

M. et Mme Albert REMANDE
69, rue des Avaloirs

Mme Denis LAUNAY
68, rue des Avaloirs

M. et Mme FOURNIER
25, rue Jean Sillard

Campagne

M. et Mme LECOURT
2, Moulin Clément

M. et Mme Francis AUBERT
5, Les Grands Mets

**M. Bernard DERENNE et
Mme Jacqueline LORIARD**
2, La Panneterie

Hors Concours

M. Jean-Baptiste GALLAND
8, Cour de la Poste

M. et Mme Pierre ALLAIN
31, rue du Hameau de la Davière

Mme Paulette MOTTIER
28, impasse de la Fontaine

Catégorie 2 : Décor floral

Bourg

M. et Mme Christophe LETISSIER
5, rue du Verger

M. et Mme Vincent OLLIVIER
19, rue de la Fontaine

Campagne

M. et Mme Jean-Yves GOURDIER
1, Le Bas Pont

M. et Mme Nicolas BESNIER
7, La Godefroyere

M. et Mme John LIDDIARD
2, Les Brosses

Hors Concours

Mme Irène HOUDAYER
6, rue Vauboire

M. et Mme Hervé LEBRUN
1, La Basse Belouze

Félicitation à tous les participants !



Assainissement

Une tarification consolidée et simplifiée

Le contrat d'affermage avec la Saur (*Société d'Aménagement Urbain et Rural*) prenant fin cette année, il a été décidé de passer en contrat de prestation à partir du 1^{er} janvier 2024. La Saur s'est vu attribuer ce nouveau contrat.

L'affichage des tarifs s'en trouve changé sur les factures.

En effet, en prestation de service, la part Saur n'apparaîtra plus sur les factures des abonnés. Le tarif communal englobe désormais la part Saur et la part communale (cette recette est restituée par la Saur en deux acomptes sur l'année à la collectivité). En contrepartie, la Saur refacture ses charges à la commune.

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024

| | Part Communale au 1 ^{er} janvier 2023 | Part SAUR à intégrer dans la part communale | Tarifs appliqués au 1 ^{er} janvier 2024 |
|------------------------|--|---|--|
| Abonnement | 13.50 € | 25.22 € | 38.70 € |
| Mètres cubes consommés | 0.80 € | 0.7920 € | 1.60 € |

Frelons asiatiques

Un référent communal pour vous accompagner

Malgré le printemps défavorable, avec des sorties de reines plus tardives, le climat et la douceur estivale ont été très bénéfiques aux frelons asiatiques

Après une arrivée 2022 avantageuse pour ces derniers, 2023 est encore propice à la multiplication des essaims. Sur la commune, 19 nids ont été constatés et authentifiés. Quatre nids de frelons européens recensés également, on les retrouve particulièrement dans les cheminées de maisons d'habitation et dans les murs en pierre.

Distinguer le frelon européen du frelon asiatique

Européen

- Longueur : 3 cm
- Tête orange



Frelon Européen



Frelon Asiatique

Asiatique

- Longueur : 2 cm
- Noir avec un anneau orange autour de son dard
- 4 pattes jaunes.

Rôle du référent communal

- Constater et authentifier les nids de frelons asiatiques
- Conseiller et informer sur l'espèce
- Déterminer le niveau d'urgence de la destruction
- Analyser et expertiser (hauteur, taille, accessibilité, etc.)
- Transmettre les données de l'expertise à *Polleniz* qui fera procéder à la destruction par le biais du prestataire. La commune prend en charge la totalité du coût.

Merci de vous conformer au protocole en contactant la mairie de Châtillon-sur-Colmont dès la découverte d'un nid de frelons.

Le référent communal,
Philippe LOUVEAU

Lotissements

Parcelles disponibles sur la commune



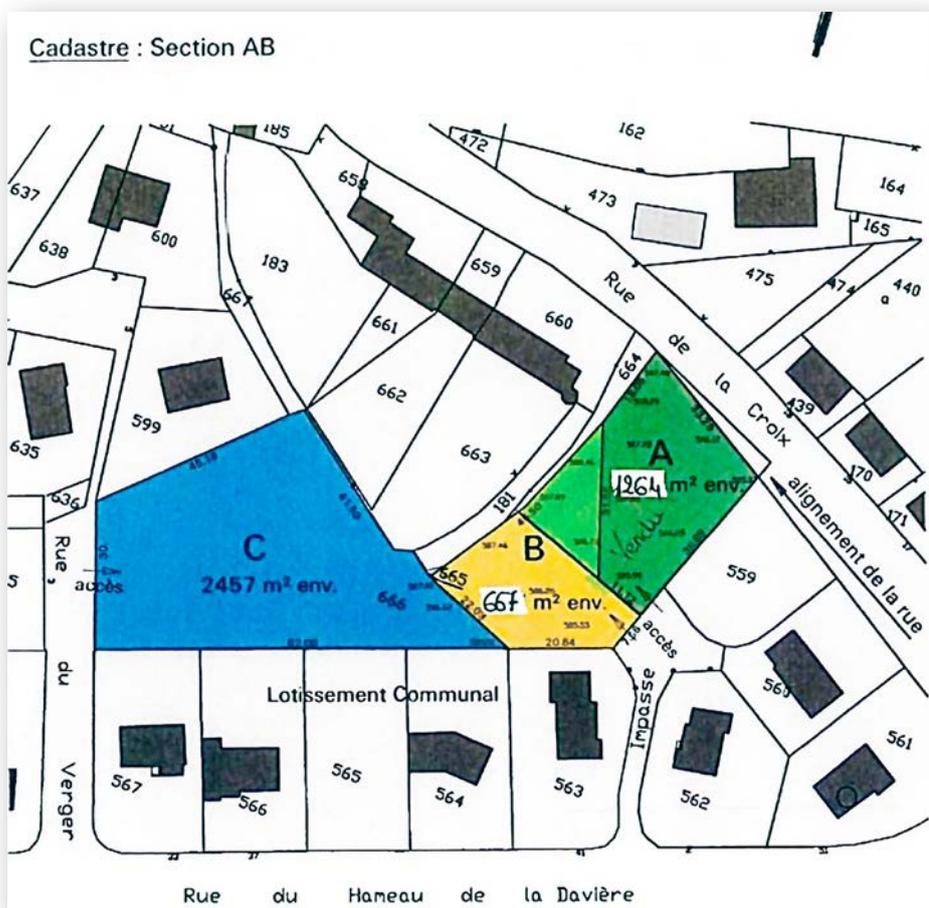
Lotissement « Le Clos des Jardins »

20 € le m² HT

Parcelles disponibles

- Parcelle 671 : 820 m²
- Parcelle 672 : 879 m²
- Parcelle 673 : 786 m²

Dans le lot 674, il est prévu 2 maisons d'habitation type T3 par Mayenne Habitat



Lotissement « Le Hameau de la Davière »

20 € le m² HT

Parcelles disponibles

- Parcelle B : 667 m²
- Parcelle C : 2457 m²



Urbanisme 2023

Permis de construire

| | | | |
|---------------------|--|--|----------------------|
| PC 053 064 23 M0001 | GAEC de la Rabelière | Aménagement et extension d'une stabulation de vaches laitières et création d'une fosse géomembrane | La Grande Rabelière |
| PC 053 064 23 M0002 | TIREHOTE Alexandre | Installation d'une terrasse couverte | 1, La Cuillaie |
| PC 053 064 23 M0003 | CAHOREAU Dominique | Extension de la maison d'habitation | 65, rue des Avaloirs |
| PC 053 064 23 M0004 | MORISSET Kevin | Transformation d'un garage en habitation | L'Hôtellerie |
| PC 053 064 23 M0005 | EARL de la BLOTTIERE | Construction d'un hangar de stockage matériel | La Guérettière |
| PC 053 064 23 M0006 | FONTAINE Alexis & COURTEILLE Angélique | Réhabilitation de la grange et de l'annexe en habitation et création d'une extension qui relie les deux bâtisses | La Ribardière |
| PC 053 064 23 M0007 | DENIAU Patrice | Démolition, rénovation et extension d'une dépendance | 1 la Meltière |

Permis de démolir

| | | | |
|---------------------|-----------------|---------------------------------|---------------|
| PD 053 064 23 M0001 | GIRAULT Vincent | Démolition totale d'un bâtiment | La Briancière |
|---------------------|-----------------|---------------------------------|---------------|

Déclaration préalable

| | | | |
|----------------------|----------------------------|---|---------------------------------|
| DP 053 064 23 M0001 | LECOQ Pascal | Création d'une ouverture de toit de type velux | 48, rue des Anciens Combattants |
| DP 053 064 23 M0002 | MARTIN Alain | Agrandissement de fenêtre | 2, La Belouze |
| DP 053 064 23 M0003 | CAHOREAU Dominique | Extension de la maison et modification de menuiseries | 65, rue des Avaloirs |
| DP 053 064 23 M0004 | BOUBLI Tony pour JEHAN Ph. | Installation de 12 panneaux photovoltaïques | 3, la Croix du Grattoir |
| DP 053 064 23 M0005 | BOITTIERE Matthias | Construction d'un deuxième garage | 2, rue des jardins |
| DP 053 064 23 M0006 | GRIGUTA Vasile | Modification des ouvertures | 6, La Porte |
| DP 053 064 23 M0007 | Commune de Châtillon | Création d'un préau et nouvelle enseigne | 34, rue des Anciens Combattants |
| DP 053 064 23 M0008 | OLIVIER Vincent | Installation de panneaux photovoltaïques | 19, rue de la Fontaine |
| DP 053 064 23 M0009 | SAUVÉ Sylvain | Changement des huisseries et aménagement des combles | 14 bis rue des Avaloirs |
| DP 053 064 23 M00010 | EDF/ENR (Mme LEGEARD) | Installation d'un générateur photovoltaïque | 3, La Bougrère |
| DP 053 064 23 M00011 | BURON Paulette | Isolation par l'extérieur sur la maison d'habitation | 48, rue de Normandie |
| DP 053 064 23 M00012 | HOUDAYER Irène | Réalisation d'un abri de terrasse | 6 rue de Vauboire |
| DP 053 064 23 M00013 | LIDDIARD John | Installation de 8 panneaux solaires photovoltaïques | 2, Les Brosses |
| DP 053 064 23 M00014 | FREER Dennis | Aménagement d'un ancien atterrage en habitation avec modification des ouvertures et pose de trois velux | 1, la grande Janvrie |
| DP 053 064 23 M00015 | MARTIN Alain | 2 ^{ème} tranche des travaux afin d'avoir une perspective cohérente de l'habitation. Un préau de 19.97 m ² | 2, La Belouze |
| DP 053 064 23 M00016 | BRILHAULT Jean-Luc | Installation de 6 panneaux solaires | 1, le Vaux Hamelin |
| DP 053 064 23 M00017 | TROUËSSARD Jessica | Piscine enterrée avec un revêtement gris avec margelles | 35, rue de la Forêt |
| DP 053 064 23 M00018 | SAVARY Rapahel | Travaux ou changement de destination sur une construction existante | 9, rue de la Croix |
| DP 053 064 23 M00019 | BRAULT Aurélien | Remplacement d'une ancienne terrasse à l'identique | 11, rue des Chataigniers |
| DP 053 064 23 M00020 | SMITH Keith | Reconstruction partielle d'un mur | 3, Le Haut Noyer |
| DP 053 064 23 M00021 | DERBREE Henri | Projet I.T.E - finition bardage | 32 avenue Jean Sillard |
| DP 053 064 23 M00022 | BRILHAULT Jean-Luc | Installation de 8 panneaux solaires | 1, le Vaux Hamelin |
| DP 053 064 23 M00023 | PETITPAS David | Installation d'un générateur photovoltaïque | 1, la petite Janvrie |
| DP 053 064 23 M00024 | WORDSWORTH Paul | Pose de deux velux et d'une porte-fenêtre en PVC | 4, la Rouerie |
| DP 053 064 23 M00025 | COUTAREL Guy | Pose d'un générateur photovoltaïque | 6 lieu-dit Montaudin |
| DP 053 064 23 M00026 | DUPONT Olivier | Mise en place d'une baie coulissante | 26 avenue Jean Sillard |
| DP 053 064 23 M00027 | TAVEAU Nicolas | Création de 4 ouvertures de toit de type velux | 1 Le Haut Noyer |
| DP 053 064 23 M00028 | RIDEL Patrick | Reconstruction d'une annexe et création d'un abri | La Vannerie |
| DP 053 064 23 M00029 | BEVERLEY Tracy | Création d'un chemin d'exploitation | La Saulneraie |

Démarches avant travaux

**Vous envisagez des travaux de construction, de réhabilitation ou de démolition ?
Le service urbanisme de la Communauté de Communes se tient à votre disposition pour vous apporter conseils et renseignements sur vos projets.**

A quoi servent les autorisations ?

Les autorisations préalables de travaux ont pour objet de constater la conformité d'un projet de construction : aux règles d'urbanisme locales (plan local d'urbanisme intercommunal, règlement de lotissements). Ces autorisations n'assurent en aucun cas le contrôle du respect des règles de droit privé (servitudes de vues, mitoyenneté...), l'autorité administrative n'ayant pas de compétence pour connaître ces règles.

Comment connaître la réglementation applicable sur une commune ?

Pour tout projet de travaux (construction, changement de fenêtres...) sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, vous pouvez consulter les dispositions d'urbanisme qui s'imposent sur le terrain concerné en allant sur le « Géoportail de l'urbanisme ».

Comment constituer votre dossier ?

Retirez un imprimé dans votre mairie ou sur service-public.fr (rubrique Logement, puis Urbanisme) et retrouvez l'ensemble des explications concernant les procédures (formulaire CERFA, pièces à fournir, délais d'instruction).

Où déposer votre dossier ?

Deux possibilités pour déposer votre dossier :

- Soit le déposer à la Mairie du lieu des travaux qui le transmettra, après vérification, au centre instructeur de la Communauté de Communes
- Soit par le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) sur <https://gnau42.operis.fr/bocagemayennais/gnau/#/>

Depuis 2022, un usager peut déposer sa demande en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15417>

Quelles autorisation, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VERANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr ou sur le portail Toodego <https://urbanisme.toodego.com/guichet/?nirigny=100>

Au fil des réunions du **Conseil**

Nota bene

Vous trouverez sur cette double-page **le résumé** de toutes les délibérations du Conseil Municipal au fil des réunions de l'année 2023.

Pour accéder aux détails des délibérations, vous pouvez consulter **les comptes-rendus complets** sur le site de la commune :

www.chatillon-sur-colmont.fr/mairie-chatillon/la-commune/les-comptes-rendus-du-conseil

Séance du 02 février 2023

- Achat de la supérette : choix des artisans
- Mise à jour du tableau des emplois et de l'effectif
- Demande de subvention et d'adhésion 2023
- Bilan financier provisoire des comptes du budget commune 2022
- Recensement des projets 2023

Séance du 02 MARS 2023

- Achat stores cantine
- Ponçage et vitrification du parquet de la salle de loisirs

Séance du 07 avril 2023

- Approbation du compte de gestion du budget lotissement
- Approbation du compte administratif du budget lotissement
- Affectation des résultats du budget lotissement
- Approbation du budget primitif 2023 lotissement
- Approbation du compte de gestion du budget assainissement
- Approbation du compte administratif du budget assainissement
- Affectation des résultats du budget assainissement
- Approbation du budget primitif 2023 assainissement
- Approbation du compte de gestion du budget commune
- Approbation du compte administratif du budget commune
- Affectation des résultats du budget commune
- Orientation budgétaire 2023
- Vote des taxes
- Approbation du budget primitif 2023 commune
- Convention de mise à disposition du personnel communal : service CCAS
- Convention de mise à disposition du personnel communal : MARPA
- Convention de mise à disposition du personnel communal : service assainissement

Séance du 11 mai 2023

- Démission d'une conseillère municipale et installation du nouveau conseiller
- Réunion du conseil municipal : choix du lieu définitif de délibération
- Chantiers argent de poche : détermination du nombre et des chantiers à prévoir
- CAUE 53 : appel de cotisation 2023
- Installations classées pour la protection de l'environnement : avis du conseil municipal sur le projet d'exploiter un élevage avicole par l'EARL des Burons
- Factures Orange mairie : autorisation du Conseil Municipal pour rembourser l'avance faite par M. CHAUVIN
- Projet danse Mayenne Culture école : prise en charge de l'intervenant

Séance du 01 juin 2023

- Mise à jour des commissions communales
- Mise à jour des commissions communautaires
- Indemnité gardiennage Eglise
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Prix des lauréats du fleurissement 2023
- Adhésion au groupement d'énergie TEM 53
- Achat de chaises pour la salle du Centre de Loisirs : choix du devis
- Sécurisation des jeux : choix du devis



Municipal 2023

Séance du 06 juillet 2023

- Démission d'une conseillère municipale et installation d'un nouveau conseiller
- Assainissement : validation du RPQS
- Contrat liaison chaude ESAT cantine scolaire
- Détermination des tarifs du service cantine pour l'année scolaire 2023-2024
- Accueil périscolaire : modification des horaires ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2022/076
- Détermination des tarifs du service périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024
- Détermination des tarifs de location de la salle du Centre de Loisirs pour l'année 2024
- Détermination des tarifs des concessions dans le cimetière communal pour l'année 2024
- Illumination de Noël 2022-2024 : choix du devis complémentaire
- Devis de réparation des ordinateurs de l'école
- Achat de la parcelle AB 74 : annulation des délibérations 2019/041 et 2019/094
- Comptabilité : passage anticipé à la norme M57 au 01 janvier 2024
- Polleniz : renouvellement de la convention frelons asiatiques
- Gestion du service d'assainissement collectif – choix du mode de gestion
- Prestation de service assainissement : convention de mise à disposition du service administratif du SENOM

Séance du 18 juillet 2023

- Supérette : résiliation du marché charpente / couverture / désamiantage et remise en concurrence du lot
- Construction d'un boulodrome : présentation du dossier et signature du devis d'architecte

Séance du 07 septembre 2023

- Mise à jour des commissions communales
- Mise à jour des commissions communales
- Mise à jour du règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Châtillon-Sur-Colmont
- Augmentation du temps de travail de Mme ROTS Chloé
- Mise à jour du tableau de l'emploi et de l'effectif
- Coût d'un élève hors commune : refacturation aux communes concernées
- Redevance occupation du domaine public ORANGE
- Achat du terrain « 4 rue du Hameau de la Davière » modification de la délibération 2022/050 du 05 mai 2022
- Location en bail précaire du terrain Rue de la Fontaine
- Construction d'un boulodrome : choix du devis
- Supérette : Annulation du devis de maîtrise d'œuvre
- Frelons asiatiques : demande de remboursement de M. et Mme TAVEAU

Séance du 05 octobre 2023

- Travaux supérette : choix des devis artisans lot 1 et 2
- Demande de subvention exceptionnelle de l'association Amicale Châtillonnaise Tennis de Table
- Bulletin municipal – personnel communal : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- Nomination d'un référent déontologue

Séance du 02 novembre 2023

- Détermination des tarifs du service assainissement pour l'année 2024 Assainissement : validation du devis de l'entreprise SOA pour un contrôle d'inspection après travaux
- CCBM : Défraiement assistance juridique

Séance du 07 décembre 2023

- Proposition d'achat de la maison 9, rue de Bretagne pour création d'une MAM
- SENOM : rapport annuel du délégataire sur la qualité et le service eau potable
- Prestation de services assainissement collectif : choix du candidat
- Construction d'un boulodrome : demande de subvention DETR / DSIL
- Travaux à la supérette : avenant n°1 au lot 5 « menuiseries extérieures et intérieures »
- Zone d'accélération des énergies renouvelables : modalités de concertation préalable à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Vente de 2 buts de foot : détermination du tarif
- Site internet : devis création d'une barre de recherche



Salles communales

Tarifications 2024

| Location du Centre de Loisirs Tarifs 2024 | Tarif de base (habitants de la commune *) | Mise à disposition (matériel mobilier, produits consommables, fluides) | Sortie de vaisselle Option |
|---|--|--|--|
| 1 Repas / Buffet Soit le midi (12h à 19h) Soit le soir (19h à 2h) | 215 € | Forfait Jusqu'à 50 personnes 30 € De 50 à 100 personnes 60 € De 100 à 150 personnes 90 € De 150 à 200 personnes 120 € | 0.30 € par couvert demandé (assiette, couteau, fourchette, cuillère, verre) ou 0.10 € par verre ou tasse demandé |
| 2 Repas / Buffet Soit 1 repas midi + soir (12h à 2h) Soit 1 repas soir + lendemain midi | 288 € | | |
| 3 Repas / Buffet 1 repas midi + 1 repas soir + lendemain 1 repas / buffet | 390 € | | |
| Assemblée générale + Repas / Buffet | 215 € | | |
| Bal Soirée ou après-midi danse | 183 € | | |
| Spectacle / Théâtre Concours de cartes – Loto Réunion (AG) ou conférence + vin d'honneur Exposition vente | 124 € | | |
| Vin d'honneur seul ou Réunion seule (ex.: réunion d'information) | 83 € | | |
| Associations de Châtillon-sur-Colmont | 60 € pour le ménage si la partie parquet est utilisée Facturation de la vaisselle Facturation du chauffage Pas de chèque de caution Pas d'acompte | | |
| Chauffage suivant consommation – facturation comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Forfait de 30 € • + relevé de consommation avec une facturation de 0.28 €/kW | | | |
| Arrhes à la réservation : 30 % Caution exigible lors de la remise des clefs : 200 € | | | |
| * Grille de tarifs applicable si le locataire est domicilié à Châtillon-sur-Colmont. Dans les autres cas, des tarifs différents s'appliquent. Merci de vous rapprocher de la mairie pour plus de détails. | | | |

| Location Salle des Associations | |
|---------------------------------|--------------|
| Repas ou buffet, midi ou soir | 75 € |
| Repas ou buffet, midi et soir | 100 € |
| Supplémentaire si chauffage | 20 € |
| Sépulture ou vin d'honneur | 25 € |
| Supplémentaire | 10 € |

Règlement Salle des associations

Salle réservée exclusivement aux habitants de la commune. Le locataire s'engage à ne pas y accueillir plus de 50 personnes.

Des tables et des chaises sont à disposition. Le locataire peut y ajouter du matériel. La manifestation doit se terminer impérativement avant 2h du matin. Le locataire assure le nettoyage.

Salle proposée à la location pour des évènements familiaux.
Il n'y a ni vaisselle, ni four, ni réfrigérateur.

La Troupe Théâtrale Châtillonnaise



Depuis septembre 2023, la troupe a repris les répétitions

L'atelier enfant présentera en avant-première une comédie « En route mauvaise troupe ».

Lison, Ilona, Louise, Tiziri et Juliette vont covoturer durant une quinzaine de minutes sur scène. Cette comédie est une création inspirée de discussions partagées sur les rencontres lors de voyages en voiture.

En 2^{ème} partie, l'atelier adulte va vous présenter une comédie de Jean-Pierre Martinez « Le café des sports ».

9 femmes se donneront la réplique avec toujours autant de plaisir. Pauline, Marion, Juliette, Eléa, Nadège, Béatrice, Vanessa, Nathalie et Christelle sont à la recherche d'un heureux gagnant au LOTO... une comédie délirante à venir voir en famille sans hésitation.



Nous vous attendons nombreux les :

02 /03 mars et 9 / 10 mars 2024

Salle des loisirs de Châtillon-sur-Colmont

Nous remercions la municipalité pour son soutien précieux.

Les Chant'illons

13 à la douzaine, c'est l'effectif de la chorale cette année



Notre répertoire sera cette année le même que celui de nos collègues de Gorrion et Fougerolles-du-Plessis avec lesquels nous nous retrouverons pour quelques auditions et concerts en commun :

- **Samedi 20 avril** à 20h00 à Fougerolles-du-Plessis
- **Dimanche 2 Juin** à 15h30 aux Jardins des Renaudies
- **Samedi 22 juin** à la Fête de la Musique de Gorrion
- **Lundi 24 Juin** à 20h00 Salle de Vauboire à Châtillon

Cédric Bousquet, chef de chœur, nous arrive du sud-Ouest avec son accent chantant et sa grande maîtrise vocale. Basses, ténors, sopranos ou altos, il aura vite fait de trouver votre voix et votre place au sein du groupe.

Venez nous rejoindre pour tenter l'expérience et confirmer votre intérêt pour le chant. C'est un vrai plaisir et moment de détente. N'hésitez pas.

Contact

- Marie-Ange FORET : 02 43 00 20 86
- Sébastien GARNIER : 06 16 52 69 30
- Alain MARTIN : 02 43 00 26 37

Nous nous retrouvons chaque lundi soir hors vacances scolaires, de 19h00 à 20h30, salle de Vauboire. Participants de Châtillon bien sûr et des alentours.

Très bonne année à tous !

ADMR de la Colmont

Association d'aide à domicile en milieu rural

L'ADMR de La Colmont emploie 19 salariés, 1 secrétaire administrative et compte 10 bénévoles qui accompagnent plus de 180 bénéficiaires sur les communes de Châtillon-sur-Colmont, St-Georges-Buttavent, St-Mars-sur-Colmont et Oisseau.



Pour l'ADMR, toute personne doit pouvoir bien vivre chez elle, de la naissance à la fin de vie.

Des aides financières sont possibles

- 50% de crédit d'impôt
- Aide de l'APA ou des caisses de retraite pour les personnes âgées
- Aide de la CAF et la MSA pour les grossesses
- Aide de la PAJE pour la garde d'enfants

Nous pouvons vous accompagner dans les démarches administratives.

La présidente, **Annick LONGUAIVE**

L'ADMR de la Colmont vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024



Filien, le service de téléassistance qui a du cœur

Conçu pour favoriser le maintien à domicile des seniors et personnes en situation de handicap, **le service de téléassistance Filien**, propre à l'ADMR, permet d'être **sécurisé chez soi 24h/7j**.

Très facile à utiliser, il suffit d'appuyer sur le bouton d'appel de l'émetteur pour entrer en contact avec un opérateur du centre d'écoute Filien. Il apporte l'aide nécessaire en faisant intervenir les secours adaptés.

Tarifs et renseignements auprès de la Responsable installatrice ADMR de Colmont, Mme Marie-Céline LECOQ au 07 86 67 16 76

Une large gamme de services

- Accompagnement des personnes en situations de handicap
- Aide et soins aux seniors
- Entretien de la maison
- Garde d'enfants

Les animations proposées par l'association

- Crêpe partie
- Sortie au restaurant
- Loto
- Goûter de Noël

ADMR de la Colmont

02 43 03 65 61

13, rue Vauboire

53100 Châtillon-sur-Colmont

lacolmont@admr53.fr

Référents locaux

Annick LONGUAIVE : 06 08 51 75 29

Marie Céline LECOQ : 07 86 67 16 76

Club Bon Accueil de Châtillon-sur-Colmont

Une ambiance chaleureuse et conviviale

Cette année notre club comptait 136 adhérents et avait programmé tout au long de l'année de nombreuses activités. Essayant au mieux de répondre aux souhaits de chacun en favorisant la détente, les rencontres et les sorties, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Tous les jeudis après-midi, ceux qui le souhaitent ont pu s'adonner à divers jeux tels que la belote, le scrabble et autres, ou pratiquer la marche ou la pétanque.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le résumé des activités pratiquées en 2023 et à venir en 2024 connues à ce jour.



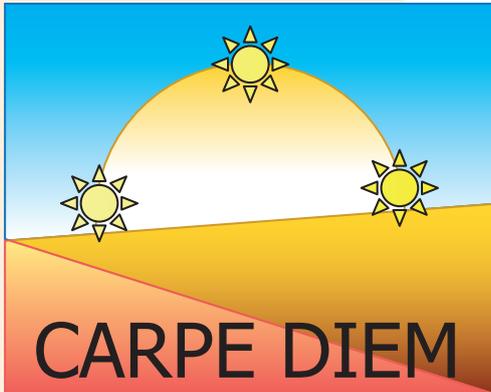
Pour plus d'informations sur le fonctionnement de notre association, nous vous invitons à venir à notre assemblée générale qui se tiendra le **jeudi 18 janvier 2024 à 14h** à la salle de loisirs.

| Activités | 2023 | 2024 |
|--|--------------------|--------------------|
| Assemblée générale | Jeudi 19 janvier | Jeudi 18 janvier |
| Concours de belote | Lundi 30 janvier | Lundi 29 janvier |
| Bal à Châtillon | | |
| Assemblée générale départementale | | |
| Concours de belote | Lundi 20 mars | Lundi 18 mars |
| Buffet du club + anniv. J / F / M | Jeudi 30 mars | Jeudi 28 mars |
| Belote cantonale (Brecé) | | |
| Journée de la forme | | |
| Pétanque canton (Gorron) | | |
| Marche à Châtillon avec St Denis | Jeudi 22 juin | |
| Finale départementale de pétanque | | |
| Journée barbecue + anniv. A / M / J | Jeudi 29 juin | Jeudi 27 juin |
| Finale régionale de pétanque | | |
| Après-midi détente à Saint-Aubin-Fosse-Louvain | | |
| 2 ^{ème} buffet du club + anniv. J / A / S | Jeudi 14 septembre | jeudi 5 septembre |
| Assemblée Générale Cantonale | | |
| Bal à Châtillon | | |
| Marche à Saint Denis avec Châtillon | | |
| Concours de belote | Lundi 16 octobre | Lundi 14 Octobre |
| Spectacle de fin d'année à Mayenne | | |
| Repas de Noël + anniv. O / N / D | Samedi 16 décembre | Samedi 14 décembre |



Association Carpediem

Carpe diem : « cueille le jour présent »



L'association Carpediem, Association Loi 1901 créée le 23 Juin 2009, propose à ses adhérents tous loisirs, créatifs, culturels, sportifs, et organisation de voyages à 200 adhérents qui se retrouvent en toute convivialité et dans la bonne humeur pour diverses activités.

Merci aux adhérents pour leur participation. Merci aux membres du bureau Carpediem pour leur implication dans l'organisation des activités.

Sur l'année 2023

- Tous les 15 jours une randonnée pédestre sur différents lieux de la Mayenne et des randonnées avec restaurant à thème.
- Le bowling
- Le concours de Belote, tarot et bridge
- Soirée Théâtre à Bonchamp.
- Trois Jours en Normandie, Giverny les Andelys, le Neufbourg, le Bec-Helloin.
- Les sorties pêche palourdes et huîtres
- Salon de l'agriculture
- Sortie vélo sur deux jours à la Rochelle et l'Ile de Ré.
- Visite de la Mine bleue et du château de Craon.
- Une semaine en Andalousie
- Visite de la « Belle Époque » à Sourdeval, resto et randonnée aux cascades de Mortain
- Le Cabaret des Belles Poules à Martigné Briand - Terranjou (49)
- Participation au dîner Téléthon à Mayenne
- Sortie ramassage Champignons
- Assemblée Générale

Pour l'année 2024

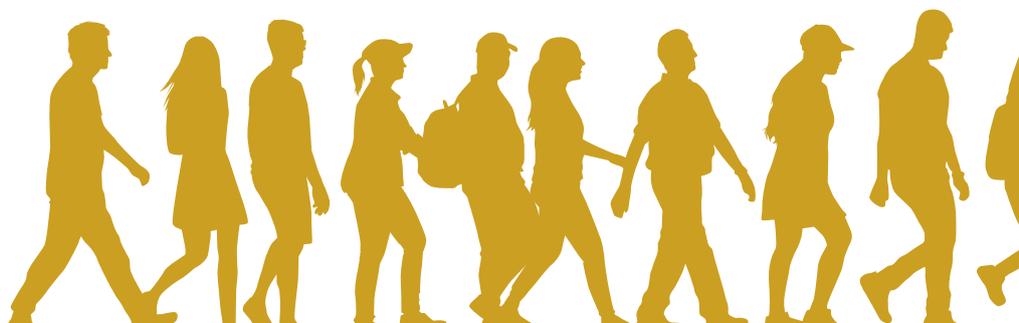
Nous projetons diverses activités en plus des randonnées qui sont programmées toutes les deux semaines et les randonnées avec restaurant à thème.

- Pièce de théâtre à Bonchamp
- Après-midi concours belote tarot et Bridge
- Bowling à Laval avec repas
- Spectacle de Michael Gregorio Espace Mayenne.
- Randonnée sur deux jours
- Les Floralties
- Randonnée dans la baie du Mont St-Michel avec guide
- La Foire de Paris
- Karting
- Journée à Jersey
- La pêche aux palourdes
- Voyage en Jordanie du 25 septembre au 2 octobre 2024
- Les sorties ramassage des champignons
- Sortie vélo deux jours
- Assemblée Générale

Annick Aubry-Leblanc,

Présidente de l'Association Carpediem

06 74 19 38 12



Comité d'animation Châtillonnais

L'année 2023 a été bien remplie !

Nous avons organisé notre chasse aux œufs le samedi 8 avril 2023 avec environ 50 petites frimousses et leurs petits paniers bien garnis. Nous renouvelerons celle-ci le **samedi 30 mars 2024** afin de retrouver tous les enfants et leur bonne humeur.

Le dimanche 2 avril 2023, nous avons participé au Carnaval ce qui a permis à la population de créer des chars sur le thème de l'ancien temps. Préparez vos chars sur le thème du cinéma pour le **dimanche 7 avril 2024**.

Notre repas champêtre a eu lieu le dimanche 18 juin 2023 où nous avons passé tous ensemble un super moment de convivialité malgré un temps pluvieux. Il est reconduit le **dimanche 16 juin 2024** en espérant tous vous retrouver pour passer une bonne journée intergénérationnelle.

Le dimanche 15 octobre 2023 s'est déroulée une course de caisses à savon avec 9 équipages. Les pilotes nous ont assuré un super spectacle et ont permis de réunir de nombreux spectateurs. Forts de ce succès, rendez-vous est pris pour le **dimanche 8 septembre 2024**.

Le samedi 17 décembre 2022, pour marquer Noël, nous avons proposé aux enfants de la commune de créer leurs propres décorations afin qu'ils puissent venir les accrocher sur le sapin préparé par la Municipalité. Cette année, le père Noël est passé par notre commune le samedi 9 décembre 2023.

Le Comité d'Animation a hâte de vous retrouver comme les années passées afin de partager ces moments de convivialité. Le président remercie également les bénévoles qui ont donné et donneront de leurs temps pour la préparation de toutes ces manifestations afin de dynamiser notre commune.

Toutes nouvelles personnes sont les bienvenues dans notre association pour apporter de nouvelles idées. Ambiance amicale et familiale assurée.

Le Comité d'Animation vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une très bonne année 2024.

Restons soudés et prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Président, **Bruno GENDRON**



Décoration du sapin de la Municipalité par les enfants de la commune le 17 décembre 2022

Familles rurales

L'association de Châtillon-sur-Colmont a continué à développer ses activités en 2023.

Les événements ponctuels de l'année passée :

- 1 randonnée à la journée à Cancale et la pointe du Groin (35)
- L'art floral en mai et décembre 2023

Les activités proposées à l'année :

- Les cours de Yoga de septembre à juin
- Les cours de couture le lundi matin ou en soirée
- les travaux d'aiguille une fois par mois
- la randonnée tous les 2^{èmes} dimanches de chaque mois
- les soirées jeux de société le 1^{er} vendredi de chaque mois pendant l'hiver
- les cours de dentelle au fuseau toutes les 2 semaines



L'association remercie la municipalité pour la mise à disposition des différentes infrastructures et pour son soutien en subventions.

Elle remercie aussi les partenaires financiers qui contribuent à l'équilibre du budget et permettent de proposer des activités notamment auprès des jeunes (sortie bowling programmée en février 2024).



L'association communique régulièrement via le site internet de la commune. Les personnes intéressées par les activités peuvent s'y rendre pour connaître l'association.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le président.

Tél. 06 35 93 65 27

L'assemblée générale a renouvelé le bureau

Président : Pascal Lecoq

Secrétaire : Marie- Ange Forêt

Trésorière : Patricia Penloup

Trésorière adjointe : Marie Céline Lecoq

Membres : Marie- Jo Fourmond, Valérie Lesaint, Linda Liddiard

Amicale Laïque Châtillonnaise

En route vers 2024 !

L'Amicale souhaite tout d'abord une nouvelle fois remercier la générosité et l'accueil des familles et des habitants rencontrés au cours de nos diverses manifestations.

Nous remercions également les parents qui donnent de leur temps pour aider et favoriser le bon déroulement de chaque événement. Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux parents et de nouvelles idées pour nous aider à avancer et à se renouveler. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Grâce à la participation des parents d'élèves ainsi qu'aux habitants de Châtillon lors de nos différentes manifestations, nous avons pu financer l'achat de six tablettes numériques et leurs accessoires, ainsi que du matériel de sport et de motricité pour les élèves de maternelles.

Pour cette nouvelle année scolaire 2023-2024, nous avons reconduit le financement de l'abonnement à l'École des Loisirs pour les élèves de grande section.

Deux événements à venir et à noter dans vos agendas

- La journée crêpes aura lieu le **samedi 27 janvier 2024**
- La soirée dansante est fixée au **samedi 17 février 2024**

Nous pensons refaire la vente de saucissons, appréciée par les parents d'élèves. Nous espérons organiser un loto courant octobre/novembre 2024.

L'Amicale Laïque Châtillonnaise vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'une très belle et heureuse année 2024.

L'équipe de l'Amicale



Les tablettes numériques et le matériel de sport et de motricité financés par l'action de l'Amicale Laïque Châtillonnaise.

Lors de l'assemblée générale du 20 septembre dernier, le nouveau bureau a été élu et reste inchangé, à savoir

Président : Thomas LOUVEAU
Vice-Président : Frédéric MARTIN
Trésorière : Cindy POTTIER
Vice-Trésorière : Adeline TRAHAY
Secrétaire : Lucie BAILLIF
Vice-secrétaire : Mylène POUTEAU

Châtillon Patrimoine

Association pour la promotion de l'histoire et du patrimoine



L'histoire et le patrimoine, thème du Carnaval 2023 de Châtillon
2 avril... avec la grand' « choré » de Châtillon Patrimoine

Vous donner envie de mieux connaître l'histoire et le patrimoine de notre commune, ce qui fait l'identité de notre village, de manière ludique et pédagogique : c'est l'objectif de Châtillon Patrimoine.

Plus que des mots ou bien des commentaires que vous trouverez sur le site internet de l'association ou lors des rencontres que nous proposons, voici les clichés représentatifs de 2023 et des invitations que nous faisons à tous pour la nouvelle année.

Rendez-vous en particulier pour notre assemblée générale et après midi rétrospective **dimanche 10 Mars - Salle de Vauboire à 14h30.**

Bien cordialement à tous.

Pour Châtillon Patrimoine,
Sébastien Garnier
Tel.: 06 16 52 69 30

Vie associative



Sur le Chemin historique du Mont St-Michel depuis Le Mans, pose de clous de balisage, création d'un tampon aux couleurs de Châtillon



26 Mars 2023 : 11^{ème} Randonnée patrimoine en Sarthe, entre Crissé - Conlie - Domfront-en-Champagne - La Chapelle-St-Fray - 17 km



Parmi les pèlerins et marcheurs de passage par Châtillon en 2023 : 26 Mars 2023 : Mélanie et Éric avec Guy Horeau (25 Mars); Marche de l'association des Chemins du Mont St-Michel (24 Septembre)

12^{ème} RANDONNÉE Patrimoine

Sur le grand chemin du Mont St Michel depuis Le Mans



Dimanche 24 Mars 2024

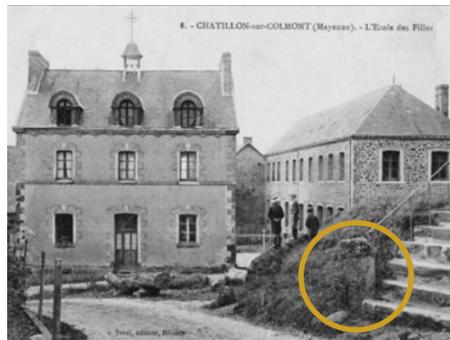
ST GEORGES-de-REINTEBAULT - MONTJOIE ST MARTIN ST JAMES - LA CROIX AVRANCHIN - VERGONCEY

| | |
|---|--------------|
| Matin Rendez-vous ST GEORGES de R. : 9h00 | 11 kms |
| Après-Midi Départ ST JAMES : 13h30 | 12 kms |
| Pique-nique à ST JAMES : 12h30 - 13h30 | tous publics |

2 € / personne pour pot d'arrivée
Une initiative de Châtillon Patrimoine avec Les Amis des Chemins de St Jacques 72 et 53
Les Randonneurs du Beauvais, St James Randonnée, Les Randonneurs du Bocage, de La Colmont...
et les municipalités des communes du grand Chemin Breton
Châtillonpatrimoine.free.fr Contact : 06.16.52.69.30

Rendez-vous 24 Mars 2024 - 12^{ème} Randonnée Patrimoine entre St Georges-de-Reintembault - St James - Vergoncey - 23 km

de Châtillon



Parmi les découvertes de l'année : 24 Mai - Jacques NAVEAU ancien archéologue départemental, membre de la Société d'Archéologie et Histoire de la Mayenne marque une nouvelle reconnaissance du patrimoine de Châtillon : La curieuse pierre installée à la grande porte de l'église, qui se trouvait auparavant au pied des marches du clocher, serait une stèle gauloise datée du 3ème au 1er siècle avant notre ère. On recense seulement une trentaine de ces stèles en Mayenne qui marquaient l'emplacement de cimetières gaulois.



17 Septembre - Journées du Patrimoine : Hommage à Francis RENARD, ancien charron décédé en Juin 2021, avec la collaboration de sa famille et de Pierrick BOURGAULT, auteur de l'ouvrage « Avec l'arbre de la forêt, Francis, l'artisan du bois, sait tout faire. »



Automne 2023 : L'association s'associe avec l'école à l'animation de la bibliothèque. Exposition sur le Patrimoine de Châtillon (à découvrir jusqu'en janvier) et animation à la MARPA Samedi 18 Novembre.

Il y a 100 ans, notre clocher, le toit de Châtillon...



Le clocher que l'on connaît aujourd'hui fut construit en 1853 pour remplacer celui qui avait été élevé en 1668

sur le milieu de l'église. Ce clocher de 1853 s'écroula en partie voici bientôt 100 ans, le dimanche 26 octobre 1924 à 7h25. Reconstitué, il fut incendié par la foudre 4 ans plus tard, le 3 Juillet 1928. Celui que l'on peut voir aujourd'hui fut inauguré en juin 1929.

U.S. Châtillon Football



Le club de football a relancé une équipe seniors en 2019 jusqu'en juin 2022. Depuis, sans équipe, le club est en sommeil.

Le club a investi dans des filets pour équiper les petits buts du terrain de Vauboire à destination de ceux qui souhaitent pratiquer le football librement sur le terrain de la commune. La mise en place d'une équipe seniors dans un délai maximum de 2 ans sera nécessaire pour continuer à pouvoir valoriser les installations de la commune et pérenniser l'association.

12 enfants de Châtillon jouent déjà au foot avec le club de Brecé, les plus grands sont en entente avec Ambrières et jouent le samedi après-midi. Pour les plus petits les entraînements se font à Brecé le mercredi de 14h à 16h.

25 enfants se retrouvent chaque après-midi encadrés par 4 bénévoles : Jean-Marie, Bernard, Yanis et Gérard. L'hiver et par mauvais temps nous disposons de la salle de sports. Le mercredi, Gérard assure le transport avec l'aide de parents disponibles. Les plateaux (matches) se jouent le samedi matin à 10 heures, les enfants étant encadrés par des joueurs seniors de Brecé.

Vos enfants sont nés en 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 ou ont eu 5 ½ ans au 31/12/2023 ? N'hésitez pas à contacter Gérard BARBE au 06 83 88 35 51.

La composition du bureau

Trésorier : Henri Garnier

Vice président : Samuel Nouveau

Secrétaire : Marie Céline Lecoq

Président : Pascal Lecoq

Amicale Châtillonnoise de Tennis de table

L'amicale Châtillonnoise de tennis de table compte une quarantaine de licenciés pour la saison 2023/2024, effectif stable depuis plusieurs années.

5 équipes seniors sont engagées en championnat départemental le vendredi soir : M1, M2, M4, M5 et M6. Une équipe de jeunes évolue en départemental 4 le samedi après-midi.

L'entraînement des jeunes se déroule le lundi de 18h à 20h et est assuré par Victor Desauge, éducateur sportif au comité départemental de tennis de table. Ces séances permettent à nos jeunes de progresser et d'intégrer progressivement les équipes seniors comme c'est le cas cette saison en M6. Chaque début de saison nous proposons aux jeunes de l'école de Châtillon qui le souhaitent de venir découvrir le tennis de table lors d'une séance d'initiation.

L'assemblée générale du 16 juin 2023 a permis de souligner les bons résultats sportifs en équipes et individuels et de faire le point sur les finances de l'association qui s'équilibrent grâce au soutien de nombreux sponsors et à la subvention municipale. Le bureau de l'association a été reconduit avec l'arrivée d'un nouveau membre, Pascal Legouët.

L'objectif principal du club est de proposer une activité sportive à ceux qui le souhaitent dans une ambiance familiale et conviviale. Le tennis de table peut convenir à toutes catégories d'âges, aux garçons comme aux filles.

Bonne année sportive à tous !

Le président du club,
Jean-Paul Lesaint

Rallycross circuit Forget

Carton plein pour le Rallycross de Mayenne 2023 !

L'avant-dernière manche du Championnat et de la Coupe de France de Rallycross s'est tenue les 16 et 17 septembre 2023, sur le Circuit Maurice Forget, à Châtillon-sur-Colmont.

Près de 130 engagés se sont affrontés sportivement sous une météo quelquefois capricieuse, mais qui n'a gêné en rien ni l'organisation de ce week end, ni les pilotes qui ont pu faire étalage de leurs talents. Cela démontre bien le sérieux et l'abnégation des bénévoles du circuit qui avaient préparé la piste à toutes les situations !

Les vainqueurs sont :

- Fabien Pailler (*Supercar*)
- Alexandre Lefeuvre (*Super 1600*)
- Valentin Lumet
(Championnat Junior FFSA)
- Mélanie Lefrançois
(Coupe Féminine FFSA)
- Nicolas Beauclé
(Division 3)
- Tony Bardeau
(Division 4)



Si sur le plan sportif, c'est un sans-faute, c'est également une très bonne année sur le plan spectateurs : 20 000 personnes passionnées ont assisté à cette compétition, dans une ambiance familiale et bon enfant. Pour la première fois depuis ses 42 ans d'existence, le Circuit Maurice Forget s'était doté d'un écran géant, permettant au public de suivre les courses en intégralité, quelque soit sa place autour de la piste, cet écran retransmettant en direct les images tournées par un drone.

Une nouvelle fois, les 80 bénévoles de l'Écurie Océan Mayenne ont su se hisser à la hauteur de l'évènement. Qu'ils en soient remerciés.



Retrouvez-nous
sur nos réseaux sociaux
et sur notre site internet :
www.circuitmauriceforget.fr

*Pour sa 43ème édition,
le Rallycross sera de retour en 2024,
les 21 et 22 septembre.*



Société de Chasse

D'une saison à l'autre

Saison 2022/2023

Comme tous les ans, je vous fais part de notre activité sur la commune, tout d'abord pour la saison passée.

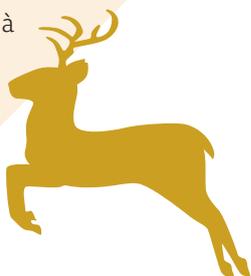
La saison de chasse s'est très bien déroulée, toujours une bonne ambiance lors de nos différents regroupements.

Les plats à emporter ont été une réussite apportant des finances indispensables pour le bon fonctionnement de la société. Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent.



Chevreaux

La population de chevreuils se porte très bien.



Saison 2023/2024

Nous avons repris la chasse le 17 septembre, des battues sont prévues ainsi que des lâchers de faisans et perdrix.



La société comprend 23 sociétaires qui sont très satisfaits d'avoir une société sur laquelle ils peuvent chasser.

Le lièvre : voir les résultats des comptages dans l'article AGEFAUNE (p.36). Nous pouvons prélever 6 lièvres au niveau de notre la société sur 4 dimanches.

Date à retenir : le samedi 6 avril 2024 pour la mise à disposition de repas à emporter... Nous ne manquerons pas de vous solliciter, merci à l'avance.

Le Président, **Guy Pivette**

Information sur la population des animaux

Lièvres

L'augmentation en Mayenne se confirme (2022 : IK : 1,36 ; 2023 : 1,61), donc une progression due aux efforts des chasseurs de Châtillon, pour rappel la chasse aux lièvres a été interrompue pendant 10 ans, ce qui a permis d'avoir aujourd'hui une population nous permettant de réaliser des prélèvements. À noter que toute la gestion du lièvre est supervisée par la Fédération des Chasseurs de la Mayenne. Ces prélèvements sont liés à des plans de chasse et aux IK réalisés tous les ans.

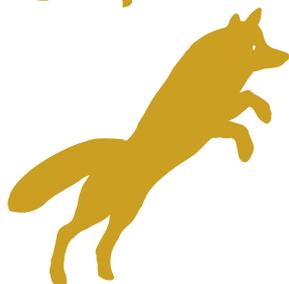
Sangliers

La population se porte bien en Mayenne, il est à noter que les prélèvements ont été de l'ordre de 3 970 pour la saison 2022/2023. Rappel : il est obligatoire de déclarer les animaux prélevés sous 3 jours. Les indemnisations pour les dégâts dans les cultures seront élevées pour l'ensemble du département.

Le nombre d'accidents routiers est en augmentation.

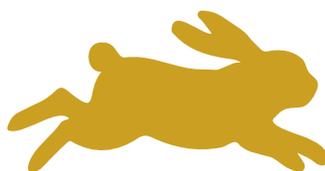
Renards

La population est toujours bien présente.



Lapins

Malheureusement, cet animal est touché par les maladies (VHD, Myxomatose), d'où sa rareté en Mayenne.

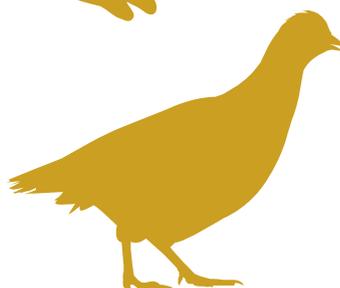


Perdrix

Cette espèce n'existe pratiquement plus sur la commune.

Faisans

Quelques réussites au niveau des couvées, mais malheureusement les oiseaux ont du mal à survivre (du à la prédation).



Association de pêche

A.A.P.P.M.A

Châtillon-sur-Colmont / Saint-Georges-Buttavent

L'assemblée générale s'est tenue dimanche 12 février 2023 à 10 heures à la salle Vauboire à Châtillon-sur-Colmont avec M. MANCEAU, adjoint au maire de St-Georges-Buttavent et M. CHAUVIN, Maire de Châtillon-sur-Colmont ainsi que M. LOUVEAU Philippe, conseiller municipal de Châtillon-sur Colmont.

Au cours de l'année 2023, de nombreux bénévoles ont participé au nettoyage des ruisseaux comme chaque année. Le ruisseau de l'Anvove a été nettoyé par le syndicat du bassin de la Colmont (voir photo). Le ruisseau de la Tollière est complètement interdit à la pêche. Des panneaux indicateurs ont été fournis par la Fédération de Pêche de la Mayenne et mis en place. En 2023, l'école de pêche a été renouvelée. Au total, 8 enfants inscrits ont pu bénéficier d'un apprentissage global sur le fonctionnement de la pêche grâce aux membres du bureau. Ils ont pu pêcher sur divers cours d'eau (étang et rivière).

Les inscriptions pour cette année auront lieu courant février pour des cours donnés d'avril à septembre. Pour s'inscrire, contacter M. le Président au 06 43 07 27 30.

Pour cette année, il y aura :

- Des truites arc-en-ciel pour l'ouverture en 1^{ère} catégorie Châtillon/St-Georges-Buttavent.
- L'ouverture de la pêche sera le samedi 9 mars 2024, la vente de cartes sera faite par internet à partir du 15 décembre 2023, et chez Les Ciseaux de Lucie, salon de coiffure à Châtillon-sur-Colmont (02 43 00 22 07)
- La prévision d'alevinage pour 2024, truites arc-en-ciel après l'ouverture, 3 lâchers seront effectués.



Au lieu-dit la Torlière, Justine Legros, technicienne en milieux aquatiques; Jean-Baptiste Lamy et Jean-Claude Bordelet, conducteurs d'engins; Alain Heurtebize, premier vice-président de SYBAMA.

Le bureau est composé de :

- **Président** Mr ROBERT Daniel
- **Vice-Président** Mr LEGREGEAIS David
- **Trésorier** Mr MAHERAULT Dominique
- **Trésorier adjoint** Mr BLIN Thierry
- **Secrétaire** Mr BIGNON Samuel
- **Membres directeurs** FERRANDIN Guy, PRINCE Michel

Dates à retenir :

- **Dimanche 4 février 2024** : Matinée Tripes Salle Guinefolle Saint Georges Buttavent
- **Dimanche 11 février 2024** : Assemblée Générale à 10h Salle Vauboire à Châtillon
- **Samedi 1 juin 2024** : Fête de la pêche pour les enfants jusqu'à 14 ans
 - **Dimanche 2 juin 2024** : Concours de pêche pour tous
 - **Samedi 8 juin 2024** : Journée de Pêche pour les bénévoles et les adhérents A.A.P.P.M.A Châtillon/Saint-Georges-Buttavent
- **Dimanche 20 octobre 2024** : Matinée Potée à la Salle Guinefolle de Saint-Georges-Buttavent

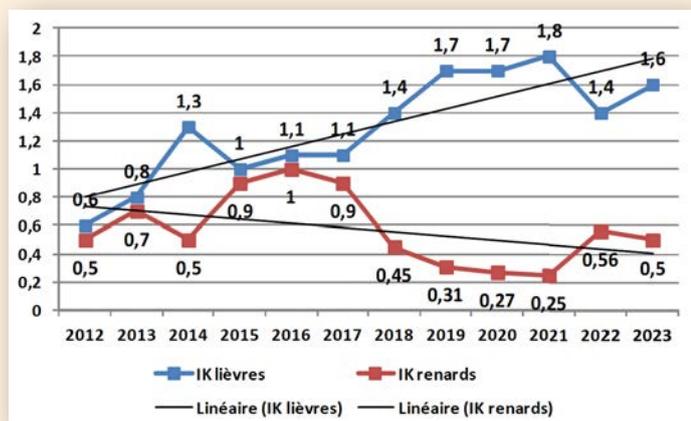
Le Président, **Daniel ROBERT**

Meilleurs Voeux
pour l'année 2024 !

AGEFAUNE

Association pour la gestion de la faune sauvage

Point sur l'évolution des lièvres sur la commune de Châtillon-sur-Colmont au niveau de notre association AGEFAUNE saison 2023/2024



Vous trouverez ci-dessus l'évolution des IK sur la commune de Châtillon-sur-Colmont.

Pour rappel : IK = Indices kilométriques, c-à-d le nombre de lièvres au kilomètre comptés lors des 3 soirs de comptage nocturnes sur un circuit de 32 km sur la commune. Le résultat est la moyenne par kilomètre comptabilisée sur les 3 soirs.

On peut constater que la courbe des lièvres est en progression, par contre la courbe du renard est presque identique.

Le prélèvement lièvres pour la saison 2022/2023 a été de 3 lièvres.

Pour la saison 2023/2024, nous pouvons prélever, comme la saison dernière, 17 lièvres.

Pourquoi ne chassons nous pas dès l'ouverture de la chasse, mais seulement à partir de la mi-octobre ?

Il faut savoir qu'à cette période il y a des hases qui ont encore des levrauts à alimenter.

Le Président,
Guy Pivette



Amicale des Anciens Combattants

d'A.F.N. et autres conflits

Trois temps forts ont marqué l'année 2023 de l'Amicale des Anciens Combattants de Châtillon-sur-Colmont.

8 mai 2023

Dépôt de gerbes au monument aux morts.
La cérémonie fut suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

10 septembre 2023

Louis FONNET, président, Claude FOUCHÉ, secrétaire-trésorier, et Maëlle LEGOUET, porte-drapeau, représentaient l'amicale de Châtillon au congrès départemental à Cossé-le-Vivien



11 novembre 2023

Dépôt de gerbes au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité ainsi que d'un repas au restaurant Chez David et Steph.

R.P.E. du Bocage

Les missions du Relais Petite Enfance

Professionnels de la Petite Enfance

Vous êtes : assistant(e) maternel(le), assistant(e) familial(e), garde à domicile, candidat à l'agrément...

- Échangez sur vos pratiques avec d'autres professionnels.
- Renseignez-vous sur vos droits et devoirs en tant que salarié.
- Tenez-vous informé dans les domaines de la petite enfance, l'agrément, les formations...
- Assistez aux « Matinées rencontre-éveil » pour rencontrer d'autres professionnels, rompre l'isolement et partager avec l'enfant un moment de jeu et de plaisir mutuel dans un cadre différent que votre domicile.
- Participez à des temps festifs et aux soirées d'échange sur le thème de la petite enfance.

Parents-Futurs parents

- Trouvez un mode d'accueil adapté à vos besoins : assistant(e) maternel(le) agréé(e), Maison d'assistantes maternelles, gardes à domicile... Faites-vous conseiller ou consultez simplement la liste actualisée des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et des lieux d'accueil.
- Renseignez-vous sur les démarches à effectuer en tant que parent employeur : législation, contrat, droits, devoirs, aides financières, pajemploi, formation des salariés...
- Participez à des temps festifs et aux soirées d'échange sur le thème de la petite enfance.

Enfants 0 à 3 ans

L'enfant de 0 à 3 ans, accompagné d'un adulte,

- Participe, selon ses envies, à des moments de vie collective. Il découvre et explore un nouvel environnement, de nouveaux jeux...
- Rencontre d'autres amis et vit ses premiers moments de socialisation.



Permanences

En tant que professionnels de la petite enfance et parents employeurs, vous avez des questions sur votre contrat, vos droits, vos démarches administratives et vos recherches de modes de garde ? Lucie DESECHALLIERS se tient à votre disposition afin de vous accompagner dans vos recherches et vos démarches.

Uniquement sur rendez-vous physique ou téléphonique
lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13h15 à 17h15

Matinées rencontre-éveil

Les « Matinées rencontre-éveil » sont des moments de rencontre et d'échanges avec les enfants que vous accueillez. Venez profiter d'un espace de jeu et d'éveil avec d'autres professionnels de la petite enfance. Ouverts aux professionnels de la petite enfance et de manière exceptionnelle aux parents.

**Pour connaître le planning,
contactez le RPE**

Contact

Communauté de Communes du Bocage Mayennais

Lucie DESECHALLIERS

1, Grande Rue - 53120 Gorron

02 43 08 77 61 ou 06 16 52 63 25

rpe@bocage-mayennais.fr



La MIJ, la Maison des Initiati

Basée à la salle Omnisports de Gorrion, la MIJ rayonne sur



La Maison des Initiatives jeunesse (MIJ) est une association intercommunale qui intervient auprès des jeunes de 11 à 29 ans (collégiens, lycéens et étudiants). Des actions en itinérance sont mises en place.

4 services sont gérés :

Chantiers Citoyens Argent de poche — Ludothèque — Projet de jeunes — Info Jeunes

Chantiers « Argent de poche » et « Actes citoyens » 14 - 18 ans

Lors de chaque période de vacances scolaires, plusieurs chantiers citoyens sont proposés par les communes de la CCBM.

Chantiers « argent de poche » pour les jeunes de 16 à 18 ans (veille des 19 ans) et des chantiers « actes citoyens » pour les jeunes de 14-15 ans, les 2 dispositifs permettent : de découvrir le monde du travail, l'apprentissage de gestes et de techniques, le travail en équipe, le respect des équipements communaux, la rencontre

avec d'autres jeunes et l'échange avec les agents ou bénévoles.

Comment s'inscrire ?

Pour pouvoir en bénéficier, il faut télécharger ou venir retirer un dossier d'inscription auprès de la MIJ.

Le dossier est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Une cotisation de 2 € sera demandée.

Quand s'inscrire ?

| Période de vacances 2024 | Inscription | Réponse |
|-------------------------------|-------------|------------|
| Du 26 février au 9 mars | Semaine 6 | Semaine 7 |
| Du 22 avril au 4 mai | Semaine 14 | Semaine 15 |
| Du 26 juin au 30 août | Semaine 22 | Semaine 24 |
| Du 21 octobre au 31 octobre | Semaine 40 | Semaine 41 |
| Du 23 décembre au 27 décembre | Semaine 49 | Semaine 50 |

Renseignements : 06 72 37 08 35

Un chantier de 3h permet d'acquérir une première expérience de travail, se faire connaître, rencontrer d'autres jeunes, apprendre des techniques, valoriser son CV et gagner un peu d'argent de poche (15 €/3h) pour les jeunes de 16 à 18 ans et une bourse de 15 € pour les jeunes de 14 - 15 ans.

Voir les exemples châtilonnais en page 13 de ce bulletin.

Ludo'Anim Tout public

Jeux sur place, prêt de jeux, animations ponctuelles : le service Ludothèque **est ouvert à tous** (enfants, parents, grands-parents, écoles, EHPAD,...) avenue Charles de Gaulle à Gorrion.

Lors des périodes de vacances scolaires des « **Pauses ludiques** » se déroulent sur les communes du Bocage Mayennais. Également, en collaboration avec les écoles, les structures enfance jeunesse et le réseau lecture : des animations autour du jeu sont programmées

La Ludothèque est ouverte :

- Mercredi 10h à 18h
- 1er samedi du mois 10h à 12h

Animations itinérantes « Pauses Ludiques » :

- Périodes de vacances scolaires
- Ouverts à tous
- Pas besoin de réserver
- Gratuit

Des animations jeux ont lieu dans les médiathèques du Bocage, consultez le site de la MIJ pour connaître les détails.



ves jeunesse

l'ensemble du Bocage Mayennais

Maison des Initiatives Jeunesse

Avenue Charles de Gaulle
53120 Gorron
Tél : 06 72 37 08 35

Horaires

Mercredi 10h-18h
Mardi, jeudi 15h-18h
Rdv itinérant lors des vacances scolaires

Suivez-nous sur les réseaux :

MIJ Bocage Mayennais
mij53@orange.fr
www.maisondesinitiatives.sitew.org

Info Jeunes

11 - 29 ans

L'info Jeunes : mission de service public défini et garanti par l'État. C'est un réseau qui permet l'accès à l'information gratuitement, auprès de tous les jeunes de 11 à 29 ans. Ce service est disponible sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

L'Information Jeunesse de la MIJ permet aux jeunes (collégiens, lycéens et étudiants) de trouver des informations sur :

- Construire son parcours
- S'engager
- Se déplacer
- Se divertir
- Se loger
- Accéder à ses droits
- Partir à l'étranger
- Prendre soin de soi
- Travailler
- Apprendre à s'informer

Stage Babysitting dès 15 ans

Vacances de la Toussaint

Au programme :

- Connaissance de l'enfant
- Prévention sur les accidents domestiques
- Créer des activités pour les 0-8 ans
- S'informer sur la législation

2 jours de formation gratuite afin de mettre toutes les chances de ton côté.

Semaine de l'orientation

Du 22 au 26 janvier 2024 auprès des élèves des 4 collèges du territoire :

- Découverte de métiers en réalité virtuelle avec la présence de l'**Orientibus** (bus de la Région)
- Ateliers CV et intervention de professionnels

Soirée de l'orientation auprès des jeunes et des parents

Mardi 23 janvier de 16h à 19h à l'espace Colmont de Gorron

Formation BAFA dès 16 ans

Du 2 au 9 mars 2024 : formation générale. (Réduction de 50 € pour les jeunes du territoire)

Du 21 au 25 octobre 2024 : formation approfondissement. (Réduction de 35 € pour les jeunes du territoire)

Jobdating / Alternance / Stage

Mercredi 28 février de 17h à 18h30

salle communale de St-Mars-la-Futaie

Vendredi 1er mars de 14h à 16h salle

omnisports de Gorron

2 RDV afin de mettre en lien : les professionnels et les jeunes qui recherchent un job saisonnier, une alternance ou un apprentissage.

Carte Jeunes

11 - 29 ans

La Carte Jeunes est disponible au tarif de 5 €, elle permet d'avoir un maximum d'avantages. Elle est valable jusqu'au 31 août 2024



- Faites le plein d'avantages
- De 5 % à 86 % de réduction auprès des partenaires (culture, loisirs, sport, mobilité, formation, équipement, autonomie, restauration...)
- Pour tous les jeunes de 11 à 29 ans du Bocage Mayennais



La MDA

La Maison Départementale de l'Autonomie 53

Concerné par le handicap ou la perte d'autonomie ? Vous trouverez au sein de la Maison départementale de l'autonomie (MDA) accueil, écoute, information, conseil et orientation.

Un accompagnement personnalisé vous est proposé par un professionnel, dans l'une des 12 antennes territoriales de l'autonomie ou à votre domicile, pour :

- Évaluer vos besoins
- Vous soutenir dans les démarches de la vie quotidienne : aide à domicile, scolarisation, insertion professionnelle, aménagement du logement
- Vous aider à compléter vos formulaires de demandes de prestations (Prestation de compensation du handicap, Allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale ...)
- Vous accompagner pour réaliser votre inscription en établissement pour personnes âgées sur internet (Via-trajectoire)

Laval

La MDA de Laval vous accueille sans rendez-vous

Centre Jean Monnet – 12 quai de BootzLundi – Laval

- Lundi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Mardi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Vendredi de 9h à 16h

Gorron

Votre antenne territoriale, sur rendez-vous

Antenne solidarité – 3 rue de la Cour des Forges – Gorron

Prendre rendez-vous / Renseignements

Un numéro de téléphone unique : 02 43 677 577

Mail : mda@lamayenne.fr

Transport à la demande

Réseau Aléop — Du Bocage Mayennais et Ernée

Aller au marché, rejoindre une gare, vous rendre au travail ou chez un professionnel de santé... Le transport à la demande permet d'effectuer des déplacements de proximité et complète l'offre de transport du réseau Aléop.

Comment ça marche ?

Sur **simple réservation**, un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt « transport à la demande » et vous dépose au lieu de votre choix (arrêt de car ou pôle de centralité ou gare suivant les secteurs).

Ce service fonctionne du lundi au samedi de 7h à 19h (sauf jours fériés).

Des trajets sont autorisés avant 7h et après 19h en cas de correspondance avec un train ou un car.

Les trajets sont possibles :

- au départ d'un arrêt de transport à la demande
- vers un pôle de centralité
- entre 2 pôles de centralité

Tous les trajets doivent faire plus d'1 km.

Combien ça coûte ?

- Ticket à l'unité : 2,20 €
- Carnet de 10 tickets : 17 €
- Hors département : 2 tickets
- Gratuit pour les moins de 4 ans.

L'abonnement mensuel Aléop (moins de 26 ans à 27 € et plus de 26 ans à 52 €) permet d'utiliser le transport à la demande.

Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 75 ans, sur présentation d'un justificatif, la prise en charge peut s'effectuer à domicile. Les enfants peuvent être transportés sans accompagnant à partir de 10 ans.

Allô Aléop

Pour s'inscrire, réserver un transport ou toute autre demande d'information

09 69 39 14 14

Détails sur : aleop.paysdelaloire.fr

Tri et propreté

L'essentiel pour bien trier vos déchets



MÉMO TRI

A déposer en vrac dans le conteneur d'emballages recyclables (jaune)



PETITS CARTONS



BRIQUES ALIMENTAIRES



TOUS LES PAPIERS



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL

NOUVEAU

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL



A déposer en vrac dans le conteneur de verre (vert)



POTS, BOCAUX, BOUTEILLES EN VERRE ET BOUTEILLES DE PARFUM



Les opercules, capsules et couvercles sont à mettre dans le **conteneur jaune**.

A déposer en sac fermé dans le conteneur d'ordures ménagères



Verre à boire, vaisselle cassée, déchets d'hygiène...

A déposer dans le composteur*



Epluchures de légumes et de fruits, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, fleurs fanées, feuilles, tontes de pelouse...

*N'hésitez plus ! Demander votre composteur auprès de la Communauté de Communes (02 43 08 15 69).

Déchèteries de la CCBM

Nouveau dispositif : la carte d'accès en déchèterie

À partir du 1^{er} décembre 2023, les 4 déchèteries de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais seront accessibles uniquement sur présentation d'une carte d'accès.

Pourquoi une carte ?

L'instauration d'une carte va permettre de :

- **Identifier la provenance des usagers** pour éviter les dépôts extérieurs à l'intercommunalité.
Jusqu'à présent ces coûts supplémentaires étaient supportés par les habitants du Bocage Mayennais ;
- **Améliorer le service rendu aux usagers** pour un meilleur accompagnement dans le geste de tri grâce à une meilleure fluidité de la circulation ;
- **Renforcer la sécurité** en régulant le nombre de véhicules présents simultanément sur le site ;
- **Établir un suivi statistique** de la fréquentation et des apports.

Qui est concerné ?

Tous les usagers (particuliers et professionnels) payant une redevance d'ordures ménagères sur l'une des 27 communes du territoire du Bocage Mayennais.

Comment entrer dans la déchèterie ?

A chaque passage, la carte devra être scannée devant un lecteur situé à l'entrée pour déclencher l'ouverture de la barrière. A la sortie, elle se lève automatiquement. Si le nombre de véhicules autorisés sur le site atteint son maximum, l'utilisateur devra attendre qu'une place se libère avant d'entrer.

Où se procurer sa carte ?

La carte nominative sera envoyée par courrier postal au domicile des habitants courant novembre. Aucune démarche n'est à faire.

Combien de carte peut-on demander ?

Pour les particuliers, une seule carte numérotée est établie par foyer.

Pour les professionnels, des cartes supplémentaires payantes pourront être attribuées sur demande et justificatifs.

La carte implique-t-elle d'autres modifications au règlement actuel ?

Aucun changement n'est apporté au fonctionnement de la déchèterie en 2024.

Que faire en cas de perte, de vol ou de dégradation de la carte ?

Il est nécessaire d'en informer le service. Toute nouvelle carte sera facturée 15 € et l'ancienne carte sera désactivée.

Que faire en cas de déménagement ou cessation d'activité ?

Tout changement est à déclarer au service soit :

- Par le formulaire du site internet
- Par mail : redevance@bocage-mayennais.fr
- Par courrier : 6, place du Château
53300 Ambrières-les-Vallées

Pour toute question sur la carte d'accès

Vous pouvez contacter le service Propreté au 02 43 08 15 69 ou à serviceproprete@bocage-mayennais.fr

Pour les professionnels

Une fois entrés en déchèterie, ils se présentent à l'agent. Ce dernier scanne la carte et enregistre la nature et le volume des déchets apportés.

L'entreprise signe le reçu.

Ces données permettront de constituer des statistiques.

Carte d'accès
Déchèterie



Fonctionnement des déchèteries

Les déchèteries sont des sites destinés à recevoir les déchets qui ne peuvent pas être collectés sur les points d'apport collectif (regroupement des conteneurs d'ordures ménagères et de tri) en raison de leur nature, de leur poids ou de leur volume.

Au fur et à mesure des années, de nouvelles filières de tri se mettent en place pour valoriser les déchets au maximum. Actuellement, il en existe une trentaine. Cette évolution contribue, en partie, à réduire la quantité envoyée en enfouissement.

Il est donc essentiel que chaque usager respecte les consignes présentes sur les panneaux ou communiquées par l'agent de déchèterie. De ces gestes dépendent la qualité des dépôts.

Pour optimiser votre venue et réduire le temps d'attente

- Pensez à votre carte d'accès. Sans elle, vous ne pourrez pas entrer dans la déchèterie ;
- Préparez vos déchets (ex : cartons pliés et sans polystyrène, textiles non humides dans un sac fermé) ;
- Triez-les et rangez-les dans votre véhicule en fonction de l'organisation de la déchèterie (un plan vous sera remis lors de votre passage) ;
- Si vous avez une remorque, couvrez-la avec un filet ou une bâche pour éviter les pertes sur la voie publique. C'est une obligation du code de la route qui impose de sécuriser son chargement.

Chaque usager doit

- Respecter la limitation des apports à 2m³ par jour d'ouverture
- Respecter les agents et suivre les instructions relatives aux consignes de sécurité, de tri et de quantité
- Respecter les règles de circulation
- Respecter les équipements et la propreté du site

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de

- Venir avec un véhicule de plus de 3,5 tonnes
- Déposer des déchets en dehors des endroits prévus à cet effet
- Récupérer des objets
- Descendre dans les bennes
- Entrer dans le local des déchets dangereux
- Fumer sur le site

Cas spéciaux

En cas d'apports importants et exceptionnels en déchèterie (déménagement, succession, etc.), renseignez-vous sur les modalités d'accès pour faciliter les dépôts.

Horaires des déchèteries

| | Ambrière-les-Vallées | Gorron | Oisseau | St-Mars-sur-la-Futaie |
|--|--------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| Lundi | 15h à 18h * | 14h à 18h * | 10h à 12h | 10h à 12h |
| Mardi | Fermé | Fermé | Fermé | 14h à 18h * |
| Mercredi | 15h à 18h * | 14h à 18h * | 10h à 12h | Fermé |
| Jeudi | Fermé | Fermé | Fermé | 14h à 18h * |
| Vendredi | 10h à 12h | 14h à 18h * | Fermé | Fermé |
| Samedi | 10h à 12h et 14h à 18h * | 10h à 12h et 14h à 18h * | 10h à 12h et 14h à 17h | 10h à 12h et 14h à 18h * |
| Dimanche et fériés | Fermé | Fermé | Fermé | Fermé |
| * Du 1er novembre au 31 janvier, les fermetures de 18h passent à 17h30 | | | | |

Toutes vos formalités administratives

En mairie de Châtillon-sur-Colmont

État Civil

- **Copie intégrale ou extrait d'actes** enregistrés dans la commune

Urbanisme

- **Réception des demandes d'urbanisme** (Permis de construire, déclarations préalables...), envoi à l'instruction auprès des services de la CCBM et délivrance des autorisations (voir p.17)
- **Demande d'information cadastrale**



Recensement

pour la Journée Défense et Citoyenneté

Recensement des jeunes entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Pour la délivrance de l'attestation, apporter **Carte Nationale d'Identité** ou **Passeport valide**, ainsi que **Livret de famille à jour** et **Justificatif de domicile**.

Inscriptions sur les listes électorales

Apporter **Justificatif d'identité** et **Justificatif de domicile**, ainsi que le **Formulaire cerfa n°12669*02** de demande d'inscription complété (disponible sur Internet et également en Mairie).

Sur internet

Pour faciliter vos démarches, plusieurs sites sont mis à la disposition des usagers par les différentes administrations

<https://www.service-public.fr>

Pour l'accès aux informations administratives concernant la citoyenneté, la famille, le social, la santé, le travail, le logement, le transport, l'argent, la justice

<https://www.ameli.fr>

Pour les remboursements santé, renouvellement carte-vitale, carte européenne assurance maladie

<https://ants.gouv.fr>

Pour la création d'un compte « Particulier » vous permettant d'effectuer vos demandes en ligne concernant le permis de conduire, la carte grise, pré-demande pour le passeport biométrique et la Carte Nationale d'Identité

<https://www.paiement-amende.fr>

Pour payer l'amende en ligne - consulter le solde de points - récupérer les points

<https://www.lassuranceretraite.fr>

Pour obtenir le relevé de carrière, demander la retraite en ligne, consulter les paiements

<https://www.impots.gouv.fr>

Pour déclarer les revenus, payer les impôts...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Pour déclarer les nouvelles coordonnées (changement d'adresse), simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Pour vérifier l'inscription sur les listes électorales de votre commune

<https://www.pole-emploi.fr>

Pour s'inscrire, connaître les offres d'emploi, s'actualiser, trouver une formation

stratives

Dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (DR)

Mairies les plus proches

Gorron, Mayenne, Ernée, Lassay ou tout autre commune disposant d'un DR

Carte Nationale d'Identité ou Passeport

Documents à fournir

- **Imprimé CERFA 12101*2** rempli
<https://ants.gouv.fr>
- **Justificatif d'identité et de nationalité** (carte d'identité ou extrait d'acte de naissance)
- **Photo d'identité** datant de moins de 6 mois
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture EDF, eau, quittance de loyer...)

Pour les passeports

- **Timbre fiscal 86 €** pour les personnes majeures, disponible chez un buraliste agréé ou sur
<https://timbres.impots.gouv.fr>

Il convient de prendre rendez-vous dans la mairie de votre choix qui confirmera les pièces à fournir (selon votre situation, certaines pièces complémentaires peuvent être demandées).

Dans une maison France Service

Installées en mairies et ouvertes à tous, vous serez accueillis par un agent chargé de vous aider dans vos démarches du quotidien auprès des organismes publics

- CAF Caisse d'Allocations Familiales
- CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CARSAT Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- MSA Mutualité Sociale Agricole
- FEPEM Fédération des Particuliers Employeurs de France
- Pôle-Emploi
- Mission Locale
- DGFP Direction Générale des Finances Publiques
- ANTS Agence Nationale des Titres Numérisés (certificats d'immatriculation, passeports),
- ENEDIS, SNCF ...

Maison de Services au Public de Gorron

Mairie de Gorron

Place de la Mairie, 53120 Gorron

Tel. 02 43 30 10 58

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h

msapgorron@cc-bocagemayennais.fr

Maison de Services au Public d'Ambrières-les-Vallées

Mairie d'Ambrières-les-Vallées

Place du Château, 53300 Ambrières-les-Vallées

Tel. 02 43 08 01 79

Horaires d'ouverture

Le lundi de 14h à 17h

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

msapambrieres@cc-bocagemayennais.fr



Quelques *civilités*

Pour une commune apaisée et durable

Rappel civique de bon voisinage

Il est interdit d'utiliser des outils bruyants, de jardinage ou de bricolage, en dehors de certains créneaux imposés par la loi :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h00 à 12h et de 15h à 19h

Dimanche de 10h à midi



Espaces partagés

Maintenir la propreté (caniveaux, trottoirs, mauvaises herbes, déchets...) sur les espaces longeant votre habitation. Sachant que le désherbage chimique est interdit.

Nettoyer les trottoirs, chacun est responsable de son trottoir. Chaque habitant doit déneiger son trottoir également l'entretenir (désherber).

Rappel des consignes – Conteneur ordures ménagères

Il est impératif de n'utiliser que des sacs de 60 litres maxi et surtout de bien les fermer hermétiquement, avant de les déposer dans le conteneur.

Ne pas laisser les sacs à côté du conteneur.



Un geste pour la planète

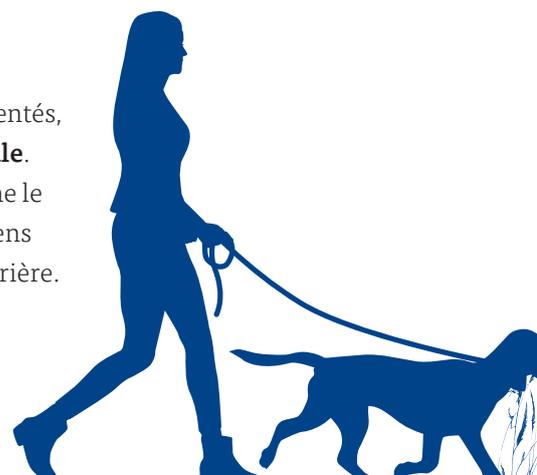
Vous déposez vos piles usagées et ampoules. Elles seront orientées vers la filière de recyclage appropriée. Rapportez vos médicaments inutilisés chez le pharmacien.

La multiplication de ces gestes civiques contribue à la préservation de nos ressources et de notre environnement.

Les animaux de compagnie

Tenir son chien en laisse, tout au moins en ville et dans certains lieux publics fréquentés, est recommandé pour sa sécurité mais aussi parce qu'il s'agit d'une **obligation légale**.

L'article 213 du Code rural interdit **la divagation des chiens et des chats** et en donne le pouvoir de prévention aux maires. Ces derniers peuvent donc ordonner que les chiens soient tenus en laisse et indiquer que tout chien trouvé errant sera conduit à la fourrière.



Riverains de *cours d'eau*

Droits et devoirs

Que dit la réglementation ?

Les droits et obligations liés aux cours d'eau sont encadrés par la réglementation. Ainsi, le Code de l'Environnement prévoit que les berges et le lit des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains. L'entretien du lit et de la végétation des berges est donc de leur responsabilité : ils doivent à ce titre veiller à la préservation des espèces protégées et de leurs habitats, notamment lors de la réalisation de travaux. La Communauté de Communes du Bocage Mayennais a la responsabilité de la Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI). C'est à ce titre qu'elle intervient pour la mise en place de programmes coordonnés de travaux présentant un caractère d'intérêt général. Elle ne se substitue en rien aux obligations des propriétaires riverains de cours d'eau.

Les droits

Le droit de propriété

L'eau est un bien commun. Lorsque la rivière traverse une propriété, seul son lit appartient au propriétaire du terrain. Lorsque la rivière délimite deux propriétés, son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire. Comme pour toute propriété privée, le propriétaire riverain a la possibilité d'interdire l'accès de ses berges au public.

Le droit d'usage de l'eau

Le propriétaire riverain peut utiliser l'eau pour son usage domestique mais toujours dans le respect de la réglementation en vigueur : Il y a ainsi obligation de maintien d'un débit minimum réservé pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui la peuplent. En période de sécheresse, le prélèvement peut être restreint par arrêté préfectoral.

Le droit de pêche

Le propriétaire riverain a le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau (Limite de propriété) sous réserve d'avoir une carte de pêche et de respecter la réglementation. Le propriétaire peut signer un bail de pêche avec une association de pêche (A.A.P.P.M.A.) ou avec la Fédération départementale de pêche par lequel il délègue le droit de pêche.

Les devoirs

L'entretien sélectif et régulier

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses berges afin de maintenir le cours d'eau dans un bon état écologique. Il s'agit de :

- Effectuer un entretien sélectif et localisé de la végétation,
- Assurer l'écoulement des eaux en enlevant les embâcles et les déchets flottants,
- Maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre en préservant la sinuosité,
- Assurer le bon maintien des berges
- Conserver une biodiversité importante à l'intérieur et autour du cours d'eau.

Le respect de l'eau

Utiliser l'eau ne doit pas aller à l'encontre du bon équilibre du cours d'eau : le riverain ne doit pas altérer la qualité de l'eau au droit de sa propriété. Il est interdit de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles quelque substance susceptible d'avoir des effets néfastes sur la santé publique, sur les écosystèmes aquatiques ou sur la qualité de la ressource en eau pour l'alimentation humaine et animale.

Le droit de passage

Le propriétaire riverain doit accorder un droit de passage (Un point d'accès suffit, sans aménagement particulier) aux agents assermentés et aux membres de l'association de pêche. La circulation sur les cours d'eau des engins nautiques de loisir non motorisés peut s'effectuer librement dans le respect des règles et des riverains.

Les travaux d'aménagement

Tout projet (hors entretien régulier) susceptible d'avoir un impact direct ou indirect (drainage, busage, curage, rectification de berge, digue, merlon...) sur le milieu aquatique (cours d'eau, zone humide, plan d'eau...) est soumis à procédure administrative au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

Annuaire châtilonnais

Services, commerces et artisans sur la commune

| Activité | Nom | Coordonnées |
|--|--|---|
| Aide à la personne- aux familles | ADMR | 02 43 03 65 61 06 08 51 75 29 · 06 33 09 38 66 |
| Point Poste | Mairie | 02 43 00 20 16 |
| Sapeurs pompiers | Centre de Secours des Trois Collines | 02 43 00 23 59 |
| Foyer Logement | MARPA Claire Demeure | 02 43 00 14 92 |
| Infirmières (cabinet à Châtillon) | PIVERT Nathalie LECORNU Chloé | 02 43 03 76 42 |
| Salon de Coiffure | Les Ciseaux de Lucie | 02 43 00 22 07 |
| Esthéticienne | MITCHELL Valerianne | 06 49 61 03 13 |
| Coiffeuse à domicile | MAINE Svetlana | 06 28 20 84 37 |
| Réflexologue | CORMIER Catherine | 07 49 09 28 88 |
| Boulangerie-Pâtisserie | Aux Délices Châtillonnais MARTIN Frédéric | 09 80 77 98 69 |
| Vente directe à la ferme, pomme de terre, viande bovine | EARL la Rabelière | 02 43 00 14 26 · 06 82 79 57 36 |
| Vente directe à la ferme, viande porcine et bovine | EARL des Trois Îlots | 06 73 32 99 55 |
| Composition florale | La Tige Locale | 06 06 43 27 60 latigelocale.com |
| Garage Auto-Station-Service Débit Tabac | CAHOREAU Dominique | 02 43 00 20 02 |
| Aide aux Anglophones | SOS Anglo | 09 71 42 90 51 · 06 67 53 64 47 |
| Véhicules de Loisirs | Rapido | 02 43 00 21 19 |
| Charpentier Couvreur | GAUTIER Didier | 02 43 00 21 87 |
| Charpentier Couvreur | HUCHET Franck | 02 43 03 26 77 |
| Charpentier Couvreur | AG 2C · GUILBAUD Alexandre | 06 43 67 94 69 |
| Artisan Menuiserie Véranda | AMV · PETITPAS David | 02 43 04 88 62 |
| Menuiserie PVC et Alu | HAIRY Bruno | 02 43 04 46 88 · 06 73 37 85 62 |
| Menuiserie, Aménagement intérieur | SAVARY Raphaël | 02 43 00 27 76 |
| Electricien | OLLIVIER Vincent | 06 60 84 12 21 |
| Peintre Décoratrice | FERTILLET Alexandra | 06 35 12 42 26 |
| Travaux agricoles ,Travaux Publics | HARNOIS Jean-Michel | 02 43 00 21 55 |
| CUMA CSPTM | C.U.M.A. Pommes de Terre | 02 43 00 14 26 |
| Mécanique agricole et motoculture | C.U.M.A. de la Colmont | 02 43 00 24 56 · 06 88 05 14 55 |
| Locations gites | LEGOUET Pascal et Stéphanie | 02 43 00 17 51 · 06 82 45 90 89 |
| Locations gites | WILLEMS Didier et Laurence | 06 44 75 93 68 · 06 25 13 22 21 |
| Maçonnerie, Rénovation, Carrelage | SARL LEBLANC Philippe | 02 43 08 81 51 |
| Pêche | Etang de Launay | 06 81 69 88 22 |
| Formation - Circuit rallycross | Circuit Forget | 02 43 11 11 00 |
| Aménagements extérieurs | Brochard Paysage | 02 43 04 18 87 Brochardpaysage.fr |
| Aménagements extérieurs | Côté Extérieur | 02 43 00 29 84 · 06 08 58 02 08 Cote-exterieur.fr |
| Peinture, décoration, revêtements, ravalement, entretien toiture | M Peinture | 06 60 43 38 42 m-peinture@outlook.fr |